Services et programmes d’études
Formation générale des adultes

DOCUMENT ADMINISTRATIF

2026-2027

Bâtir l’avenir

Québec

Coordination et rédaction
Direction générale de la formation générale des jeunes et des adultes
Secteur de la pédagogie et des services à l'enseignement

Pour information
Direction générale de la formation générale des jeunes et des adultes
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 23e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-4215

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2026

ISSN 1927-131X

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

26-103-07_w3

Note au lecteur

Le texte comporte des parties surlignées en jaune qui indiquent les modifications apportées par rapport à la version précédente.

Table des matières

Introduction **1**

Présentation du document **3**

1 Offre de formation à la formation générale des adultes (FGA) **4**

2 Encadrements législatifs et réglementaires à la FGA **5**

3 Andragogie : fondements de l'éducation des adultes **7**

4 Volet administratif **8**

4.1 Services éducatifs organisés par les organismes scolaires **8**

4.2 Calendrier scolaire **8**

4.3 Conditions d'admission **9**

4.4 Types de services de formation **9**

4.4.1 Fréquentation 9

4.4.2 Formation à distance synchrone (FAD synchrone) 9

4.4.3 Formation à distance asynchrone (FAD asynchrone) 9

4.4.4 Autodidaxie 10

4.4.5 Examen seulement 10

4.4.6 Déclaration dans Charlemagne 10

4.5 Durée de formation **11**

4.6 Inscription et droits exigibles **11**

4.7 Dossier de la personne en formation **12**

4.7.1 Pièces à déposer au dossier 13

4.7.2 Profil de formation (offre de services) 14

5 Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) **16**

6 Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) **18**

7 Services éducatifs **19**

7.1 Services d'enseignement **19**

7.1.1 Soutien pédagogique 20

7.1.2 Alphabétisation 20

7.1.3 Présecondaire 20

7.1.4 Premier cycle du secondaire 21

7.1.5 Second cycle du secondaire 21

7.1.6 Intégration sociale 21

7.1.7 Intégration socioprofessionnelle 22

7.1.8 Francisation 23

7.1.9 Préparation à la formation professionnelle 23

7.1.10 Préparation aux études postsecondaires 23

7.2 Services d'aide à la démarche de formation **24**

7.3 Services complémentaires **24**

7.3.1 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 25

7.4 Services d'éducation populaire **25**

8 Évaluation des apprentissages et sanction des études 26
8.1 Évaluation des apprentissages 26
8.2 Définitions du domaine d'évaluation 26
8.3 Diffusion des épreuves 27
8.4 Sanction des études 27
8.4.1 Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) 28
8.5 Documents officiels décernés par le ministre 29
8.6 Transmission des résultats 29
Annexe I – Sigles utilisés en formation générale des adultes 30
Annexe II – Références 31
Annexe III – Les cinq types de services de formation 32
Annexe IV – Liste des codes de cours liés aux dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences 33
Annexe V – Liste des codes de cours des programmes d'études ministériels en vigueur 34
Domaine des langues / Languages 34
Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie / Mathematics, Science and Technology 38
Domaine de l'univers social / Social Sciences 44
Domaine du développement personnel / Personal Development 47
Domaine du développement de la personne / Personal Development 48
Domaine de la vie professionnelle / Working Life 49
Domaine du développement professionnel / Career Development 50
Service d'enseignement Francisation 51
Service d'enseignement Intégration socioprofessionnelle / Sociovocational Integration 52
Service d'enseignement Intégration sociale / Social Integration 53
Service d'enseignement Soutien pédagogique / Pedagogical Support 55
Annexe VI – Liste des codes de cours locaux 56
Domaine des langues / Languages 56
Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie / Mathematics, Science and Technology 62
Domaine de l'univers social / Social Sciences 68
Domaine des arts / Arts 71
Domaine du développement personnel ou du développement de la personne / Personal Development 72
Domaine du développement professionnel / Working Life / Career Development 75
Service d'enseignement Francisation 76
Service d'enseignement Intégration socioprofessionnelle / Sociovocational Integration 80
Service d'enseignement Intégration sociale / Social Integration 81
Service d'enseignement Soutien pédagogique / Pedagogical Support 82

Introduction

En 1963, la publication du premier tome du rapport Parent engendre une réforme pédagogique de l'enseignement primaire où l'enfant devient le point central. Pour sa part, l'enseignement secondaire s'unifie en intégrant dans les écoles (appelées « polyvalentes ») la formation générale et la formation professionnelle (FP). Dès 1967, l'enseignement individualisé en formation générale des adultes (FGA) s'instaure.

En 1988, la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) modifie l'âge de fréquentation scolaire obligatoire, le fixant à 16 ans. Il s'agit de l'événement majeur de cette décennie en ce qui a trait à l'éducation des adultes : après une reconnaissance de fait, l'éducation des adultes obtient une reconnaissance légale dans la LIP. En juin 1994, le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale* et le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation professionnelle* sont approuvés. La LIP reconnaît à tout adulte le droit à l'éducation et à la gratuité des services de formation. Elle autorise également les organismes scolaires à créer des établissements d'enseignement offrant la FGA, soit les centres d'éducation des adultes (CEA).

En 1998, le projet de loi 180, modifiant la LIP, prévoit la création de centres de formation professionnelle (CFP) distincts des écoles secondaires, avant que les deux régimes deviennent le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* (RPFGA) et le *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RPFP), en 2000. Depuis, ils ont été peu modifiés.

En 2002 est adoptée la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, qui permet de s'assurer que l'éducation des adultes répond aux défis du 21e siècle et met en perspective l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie. Cette politique s'articule autour de quatre orientations, toujours d'actualité : assurer une formation de base aux adultes; maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes; valoriser les acquis et les compétences par une reconnaissance officielle; lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

En 2017, la *Politique de la réussite éducative – Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir* fait de l'éducation une responsabilité collective fondamentale où chacun et chacune est invité à mettre du sien pour assurer un continuum de services allant de la petite enfance à l'âge adulte. Bien qu'elle poursuive les visées de la précédente politique adoptée en 2002, soit de promouvoir et de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie, cette nouvelle politique préconise la mise en place de véritables milieux inclusifs et propices au développement, à l'apprentissage et à la réussite. Pour les adultes, la notion de réussite éducative correspond à la réalisation de soi et se traduit par un projet personnel requérant un parcours éducatif qui répond à leurs besoins. La variété, la souplesse et la richesse qu'offrent les services et les programmes d'études en FGA permettent d'atteindre ces visées.

Au printemps 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lance le *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur* (2018-2023), qui poursuit la vision « d'une intégration efficace et d'une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, qui leur permettent de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie[1] ».

Enfin, en 2021, le ministère de l'Éducation (MEQ) publie le *Plan de relance pour la réussite éducative – L'éducation au-delà de la pandémie : un plan pour tous les élèves du Québec*. On y trouve trois grandes orientations : maintenir l'apprentissage en classe, valoriser l'éducation et se donner du temps. Ce plan vise à soutenir l'engagement scolaire des élèves, jeunes et adultes, plus particulièrement celles et ceux qui présentent des facteurs de vulnérabilité, en proposant des actions qui leur permettent de vivre une expérience scolaire dans la plus grande stabilité. Ce plan prévoit des mesures pour suivre l'évolution des élèves et mieux évaluer les impacts découlant de la pandémie, en plus de mettre à contribution la recherche pour apporter un éclairage sur les différentes dimensions de l'éducation ayant pu être touchées par la crise.

[1] GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018), *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, p. 9.

Présentation du document

Le présent document apporte des précisions sur l'organisation des services à la FGA en 2026-2027. Il fournit de l'information complémentaire sur certains articles de la *Loi sur l'instruction publique* et sur le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*. Il dresse un portrait d'ensemble des services et des programmes d'études qui en découlent. En annexe sont fournies une liste de documents sur divers encadrements administratifs ainsi que la liste des programmes d'études et des cours offerts. Une liste des sigles les plus couramment utilisés en FGA est aussi présentée à l'annexe I.

Produit annuellement, ce document administratif s'adresse au personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires (ci-après appelés « organismes scolaires »). Il s'adresse aussi au Conseil scolaire des Premières Nations, aux centres d'éducation des adultes et aux centres régionaux d'éducation des adultes établis dans des communautés autochtones. Les établissements d'enseignement privés sont également invités à s'en inspirer.

Ce document ne constitue pas une interprétation juridique des articles de la LIP et du RPFGA.

1 Offre de formation à la formation générale des adultes (FGA)

Les CEA peuvent offrir différentes activités de formation selon le contexte :

- des activités de formation menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme officiel, au développement de compétences ainsi qu'à l'acquisition de préalables à la FP ou à des études supérieures;
- des activités de formation prescrites par une loi, promues par une politique gouvernementale ou convenues par une entente intergouvernementale ou interministérielle dûment approuvée dont la responsabilité a été confiée au MEQ (activités énumérées dans les règles budgétaires);
- des activités d'éducation populaire non liées au curriculum, non formelles et autofinancées;
- des activités relatives à la formation de la main-d'œuvre, pour lesquelles des besoins ont été déterminés sous la responsabilité première du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou d'un organisme compétent conformément à une politique de formation de la main-d'œuvre ou dans le cadre d'un accord Canada-Québec;
- des activités de formation générale de base, de francisation et de développement des compétences numériques dans les entreprises, financées par ces dernières;
- des activités de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

En FGA, l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme ne représente pas l'unique aboutissement d'un projet de formation. Les services offerts à l'adulte ont également pour objectifs :

- de lui permettre d'apprendre le français;
- de lui permettre de poursuivre ses études dans un autre secteur ou ordre d'enseignement;
- de faciliter son intégration sociale;
- de favoriser son intégration et son maintien en emploi ainsi que sa mobilité professionnelle;
- de l'aider à accroître son autonomie;
- de lui permettre de participer au développement économique, social et culturel de son milieu.

2 Encadrements législatifs et réglementaires à la FGA

En vertu de l'article 448 de la LIP, le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* détermine les services éducatifs s'adressant aux adultes. Précisés à l'article 1, ils comprennent des services de formation, des services complémentaires et des services d'éducation populaire. Ils ont pour objectif de faciliter l'intégration sociale de l'adulte, de favoriser son intégration et son maintien sur le marché du travail et de lui permettre d'accroître son autonomie, de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu ainsi que d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

Le terme « adulte » fait référence à toute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire et qui, selon l'article 2 de la LIP, a droit aux services éducatifs réservés aux adultes.

Outre les services éducatifs prévus au *régime pédagogique*, les adultes en FGA bénéficient, depuis 1988, de services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (communément appelés « SARCA ») ainsi que de dispositifs de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires, prescrits par l'article 250 de la LIP.

Tous les organismes scolaires du Québec sont autorisés à organiser des services éducatifs pour les adultes aux fins d'attribution de subventions, selon les dispositions de l'article 466 de la LIP. Ils s'assurent que les personnes relevant de leur compétence reçoivent les services éducatifs auxquels elles ont droit (LIP, art. 208).

Le schéma de la page suivante illustre les composantes des encadrements législatifs et réglementaires en vigueur à la FGA.

Composantes des encadrements législatifs et réglementaires de la formation générale des adultes

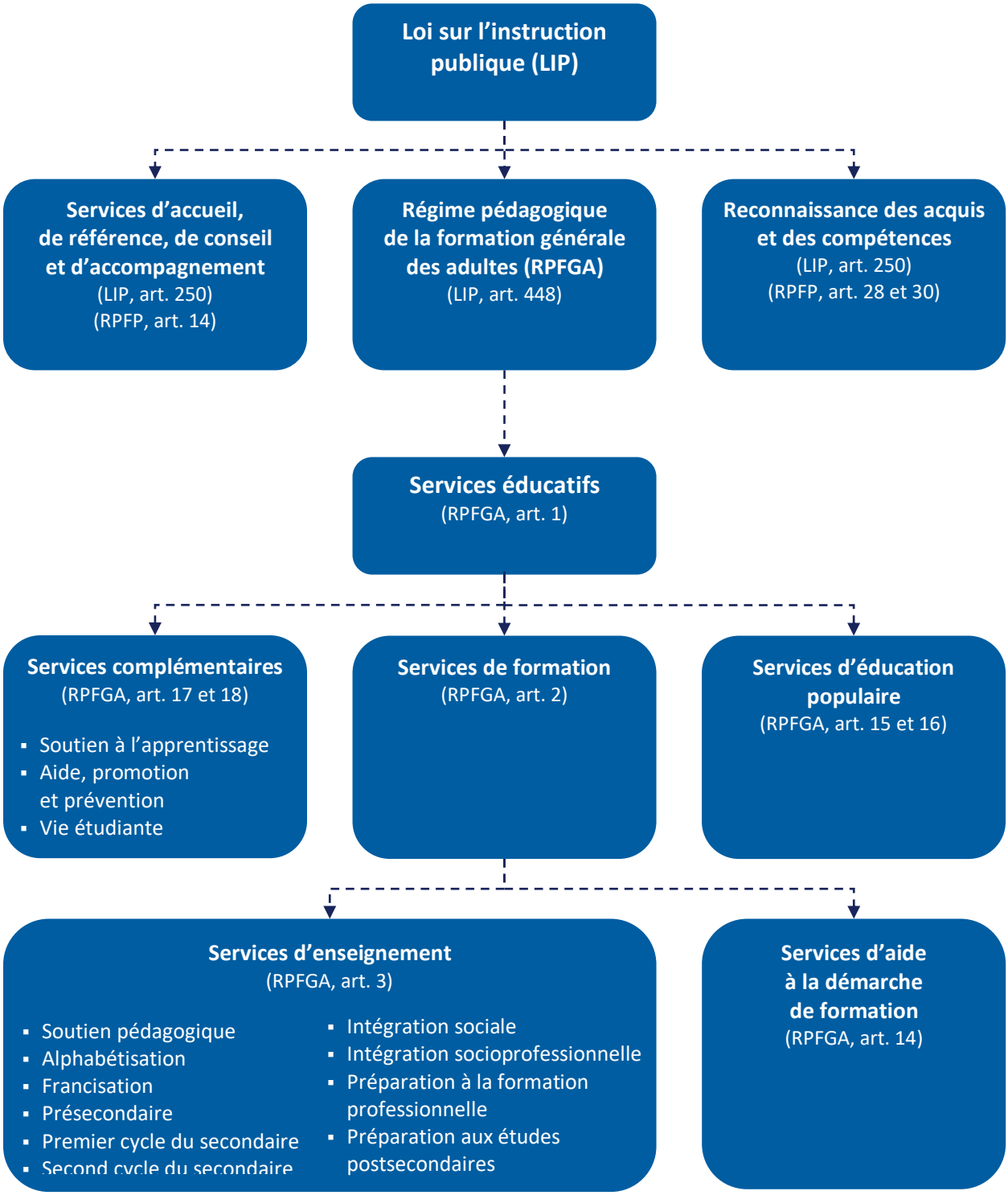

3 Andragogie : fondements de l'éducation des adultes

La réussite de la démarche éducative implique une approche andragogique et, par conséquent, une participation active de l'adulte.

Cette approche[2] se traduit dans la pratique par des lignes directrices telles que :

- l'adaptation de l'offre à l'expression des besoins de l'adulte;
- l'adulte, comme première et principale ressource dans la situation d'apprentissage;
- la prise en considération de sa capacité de progression;
- le respect de son rythme, de son style d'apprentissage, de ses champs d'intérêt et de ses besoins;
- l'apport du groupe, de l'environnement et de la communauté comme facteur important pour l'enseignement et l'apprentissage.

[2] Tiré et inspiré de : M. S. KNOWLES (1970), *The Modern Practice of Adult Education. Andragogy versus Pedagogy*, New York, Association Press.

4 Volet administratif

Cette section présente différentes informations relatives à l'administration de l'offre de services en FGA.

4.1 Services éducatifs organisés par les organismes scolaires

N/Référence : LIP, art. 466

Les services peuvent être offerts à l'extérieur des CEA, notamment en partenariat avec des entreprises, des organismes communautaires, des établissements de détention et des centres de réadaptation. Ils peuvent aussi provenir de projets en partenariat avec d'autres ministères ou organismes (ex. : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration; ministère de la Sécurité publique; ministère de la Santé et des Services sociaux; Société d'habitation du Québec; organismes fédéraux).

Tout contrat d'un organisme scolaire avec un prestataire de services (entreprise, organisme communautaire, personne morale ou autre) s'inscrit dans le respect de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. De la même façon, lorsqu'un organisme scolaire établit un partenariat avec un autre organisme scolaire ou un ministère, il le fait au moyen d'une entente signée par les deux parties. L'offre de services de la FGA peut être adaptée aux besoins des personnes et communautés desservies : entrées continues et sorties variables ou entrées et sorties fixes.

L'accès à l'éducation des adultes a été conçu de façon à respecter le rythme de formation de l'adulte ainsi que le temps dont il dispose pour sa formation, compte tenu de sa réalité personnelle. Ainsi, l'entrée continue permet à l'adulte de s'inscrire à différents moments de l'année (qui varient selon les CEA), alors que la sortie variable lui permet de terminer ou d'interrompre ses études pour s'acquitter d'autres obligations et d'y retourner en tout temps.

L'organisme scolaire doit proposer une organisation souple et adaptée aux réalités de la conciliation travail-famille-études des adultes qui fréquentent un centre de formation.

4.2 Calendrier scolaire

N/Référence : LIP, art. 13; RPFGA, art. 23

L'organisme scolaire prépare le calendrier scolaire en prenant en compte les dispositions du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* ainsi que les besoins de la population qu'il dessert et les ressources dont il dispose. Les services éducatifs peuvent être offerts pendant toute l'année scolaire, soit du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027.

4.3 Conditions d'admission

N/Référence : LIP, art. 2 et 14; RPFGA, art. 19 à 22

Tout adulte désirant fréquenter un établissement d'enseignement qui relève d'un organisme scolaire doit faire une demande d'admission à la date et selon les modalités déterminées par celui-ci.

En vertu de l'article 2 de la LIP, toute personne âgée de 16 ans avant le 1er juillet 2026, qui n'est donc plus assujettie à la fréquentation scolaire obligatoire, est admissible aux services éducatifs réservés aux adultes. Par ailleurs, une personne de moins de 16 ans qui est titulaire d'un premier diplôme, tel qu'un certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) peut être admise en FGA, conformément à l'article 14 de la LIP.

Aucune dérogation ne peut être accordée par le ministre en ce qui a trait à l'accessibilité au secteur des adultes.

4.4 Types de services de formation

En formation générale des adultes, depuis 2025, il existe cinq modes d'organisation scolaire appelés, dans le système Charlemagne, « types de services de formation » (voir l'annexe III).

4.4.1 Fréquentation

L'adulte est soumis à une présence obligatoire **en classe** avec une enseignante ou un enseignant et selon un horaire prédéterminé et commun à tous les participants.

4.4.2 Formation à distance synchrone (FAD synchrone)

L'adulte est soumis à une présence en ligne obligatoire avec une enseignante ou un enseignant et selon un horaire prédéterminé et commun à tous les participants.

4.4.3 Formation à distance asynchrone (FAD asynchrone)

La FAD asynchrone ne prévoit pas de fréquentation obligatoire en classe et est offerte sans horaire prévu pour le cours. L'adulte :

- apprend de façon autonome, à son rythme, en fonction de ses disponibilités, et développe des compétences à l'aide de guides d'apprentissage, de manuels et d'exercices en format numérique;
- peut communiquer ou convenir d'un rendez-vous en ligne, par téléphone ou par rencontre en personne avec une enseignante ou un enseignant en cas de besoin.

4.4.4 Autodidaxie

L'adulte qui ne peut ou ne désire pas bénéficier de services d'enseignement au moyen de la fréquentation en classe ou de la formation à distance a la possibilité de recourir à la formation autodidacte. Il a alors un échéancier à respecter, mais n'est pas tenu à la fréquentation en classe.

4.4.5 Examen seulement

N/Référence : RPFGA, art. 28

L'article 250 de la LIP permet à un adulte de faire reconnaître ses acquis scolaires et extrascolaires. Pour ce faire, il peut s'inscrire au type de service de formation « Examen seulement » et se soumettre à des épreuves sans suivre le cours correspondant.

Par définition, cette option représente un des dispositifs de reconnaissance des acquis[3] puisqu'elle s'adresse principalement aux adultes qui ont fait, dans le système scolaire ou ailleurs, des apprentissages équivalents à ceux qui sont décrits dans les programmes d'études. Il est de la responsabilité du centre de formation d'évaluer la capacité de la personne à réussir l'examen seulement.

L'adulte ne peut bénéficier du service « Examen seulement » pour un cours s'il est déjà inscrit à ce cours dans un autre type de service de formation (fréquentation, autodidaxie ou formation à distance).

4.4.6 Déclaration dans Charlemagne

Nouveaux codes à déclarer[4] :

Valeurs admises :
- 01 Fréquentation
- 04 Autodidacte
- 07 Examen seulement
- 09 Formation à distance synchrone
- 10 Formation à distance asynchrone

[3] Voir la section 6 pour plus de détails sur la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.

[4] Tiré du guide Déclaration en formation générale des adultes 2025-2026 du système Charlemagne, p. 17.

4.5 Durée de formation

N/Référence : RPFGA, art. 31

La durée de fréquentation de l'adulte varie en fonction du nombre d'unités nécessaires pour qu'il puisse réaliser son projet de formation; elle est estimée à 25 heures par unité.

Durant sa période de formation, l'adulte est considéré comme :

- inscrit à temps plein lorsqu'il compte un minimum de 15 heures par semaine de fréquentation scolaire;
- inscrit à temps partiel lorsqu'il compte moins de 15 heures par semaine de fréquentation scolaire.

Exception en francisation

Dans le cadre de l'institution de Francisation Québec depuis le 1er juin 2023 et conformément au Programme québécois d'apprentissage du français (PQAF), les cours de francisation à temps complet se donnent à raison de 5 jours par semaine pour un total de 25 à 30 heures par semaine.

4.6 Inscription et droits exigibles

N/Référence : LIP, art. 3 et 7; RPFGA, art. 33

Sous réserve de l'article 33 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*, tout adulte résident du Québec qui est inscrit à des services de formation a droit à la gratuité de ces services, à l'exclusion, s'il est déjà titulaire d'un diplôme d'études secondaires, des services du présecondaire, du premier cycle du secondaire et du second cycle du secondaire. De plus, conformément à l'article 7 de la LIP, en FGA, la gratuité ne s'étend ni aux manuels scolaires ni au matériel didactique.

Un organisme scolaire peut exiger des droits de scolarité ou d'autres droits pour les services éducatifs complémentaires ou l'éducation populaire.

L'organisme scolaire peut offrir des activités de formation autofinancées en FGA. Il s'agit d'activités éducatives organisées par un organisme scolaire et dont le coût est entièrement assumé par des personnes, des groupes, des organismes et des entreprises qui en confient l'administration à l'organisme scolaire. Les personnes qui, selon le *Règlement sur la définition de résident du Québec*, ne résident pas au Québec n'ont pas droit à la gratuité scolaire. Quant aux droits de scolarité imposés, ils doivent être conformes aux montants précisés à l'annexe 1 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires, qui fournit également des précisions concernant les exemptions de droits de scolarité pour certaines catégories de personnes.

L'organisme scolaire peut aussi imposer des frais à des ministères ou autres entités, selon le cas.

Inscription en francisation

Les cours en francisation sont gratuits pour toute personne admissible au PQAF dans le cadre de l'institution de Francisation Québec.

4.7 Dossier de la personne en formation

Chaque organisme scolaire doit tenir un dossier complet pour chacun des adultes qu'il scolarise, en conformité avec les documents essentiels au contrôle de l'effectif scolaire. Ce dossier doit contenir les pièces justificatives relatives aux objets suivants :

- l'identité de l'élève, établie par l'intermédiaire du code permanent (unicité);
- le statut de l'élève (gratuité scolaire);
- les services rendus et l'exactitude des renseignements décrivant ces services pour lesquels l'organisme reçoit une allocation.

L'organisme scolaire doit s'assurer de l'existence d'un seul identifiant actif (code permanent) par élève (unicité). Le code permanent suit l'élève tout au long de sa formation, peu importe l'ordre d'enseignement (de l'éducation préscolaire jusqu'à l'université). Il est donc recommandé de reporter le code permanent sur tous les documents touchant la gestion du dossier de l'élève, en particulier les suivants :

- la fiche d'admission ou d'inscription;
- l'attestation de fréquentation;
- le profil de formation;
- le relevé des apprentissages (RPFGA, art. 20);
- l'horaire de l'adulte;
- l'avis de départ.

Le système Ariane, qui est le système de gestion des données d'identification et des données de citoyenneté de l'élève, valide le code permanent fourni pour chaque déclaration recueillie dans le système de gestion de l'identité Ariane. Quel que soit le nombre de cours auxquels un adulte est inscrit, l'organisme scolaire est tenu de conserver un dossier pour chacun des adultes admis qui ont participé à des activités éducatives financées par le MEQ ou d'autres ministères.

En FGA, la déclaration de l'effectif scolaire sert à établir le financement et à suivre l'évolution de la fréquentation. Le financement est établi selon le service d'enseignement et les paramètres précisés dans les règles budgétaires.

4.7.1 Pièces à déposer au dossier

Le dossier de l'adulte doit contenir les pièces suivantes :

- les demandes d'admission;
- la fiche d'inscription :
- les nom, prénom et adresse;
- le consentement de l'adulte autorisant l'organisme scolaire à consulter son dossier scolaire en consignation au MEQ;
- la déclaration de l'adulte indiquant que la FP à temps partiel est liée à son emploi ou à un emploi éventuel;
- un document officiel sur lequel figure le code permanent (relevé des apprentissages délivré par le MEQ) ou une copie de l'original du certificat de naissance ou du passeport (qui indique le lieu de naissance, lequel doit être le même que celui précisé dans le système Ariane[5]) dans le cas où il est nécessaire de créer ou de modifier un code permanent;
- la preuve de fréquentation scolaire aux dates fixées dans les règles budgétaires;
- le cas échéant, une copie de l'avis de départ;
- les résultats scolaires obtenus par l'adulte dans chaque matière;
- une copie de la formule d'inscription ou du contrat de services éducatifs conclu entre l'établissement et l'adulte;
- le cas échéant, les documents d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec permettant de statuer sur le droit de l'adulte à la gratuité scolaire;
- les originaux des pièces justificatives exigées lors des différentes étapes de contrôle (horaire, bulletin, etc.);
- le profil de formation (offre de services).

[5] Les documents exigés lors de la création d'un code permanent pour une personne immigrante souhaitant s'inscrire en francisation diffèrent de ceux habituellement exigés pour la création d'un code permanent. Se référer au guide du système Ariane pour plus de détails.

À des fins de gratuité scolaire, l'adulte doit démontrer qu'il satisfait l'un ou l'autre des critères suivants :

- il ne possède pas de diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent), de diplôme d'études collégiales ou de diplôme d'études universitaires;
- il s'inscrit à l'un ou à plusieurs des services d'enseignement suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle ou francisation;
- il souhaite poursuivre un profil de FP dans le contexte de l'accès à la formation de base;
- il s'inscrit à des préalables ou à des cours le préparant à des études collégiales ou universitaires;
- il bénéficie d'une formation découlant d'une entente interministérielle.

4.7.2 Profil de formation (offre de services)

Le dossier de la personne en formation doit contenir son profil de formation, particulièrement dans le cas des services de formation financés par le MEQ, sauf ceux découlant d'activités prescrites par une loi, promues par une politique gouvernementale ou convenues par une entente intergouvernementale ou interministérielle. Il importe que l'organisme scolaire pose un diagnostic pédagogique permettant d'établir les cours que l'adulte doit réussir, selon la séquence normale, pour atteindre son objectif de formation (ex. : niveau de français suffisant pour faire face aux exigences du marché de l'emploi, conditions d'admission aux programmes d'études menant à un diplôme d'études professionnelles [DEP] ou à un diplôme d'études collégiales [DEC]). Dans le cas de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) (« Examen seulement »), l'organisme scolaire doit s'assurer que la personne possède les compétences jugées suffisantes pour assurer sa réussite.

Ce profil doit être validé pour chaque intervalle de fréquentation ou chaque année scolaire. Durant la formation, si des changements se produisent par rapport au projet initial de formation, au lieu de reprendre la description du projet, il convient de le mettre à jour au moyen des documents jugés appropriés pour décrire la situation et appuyer les modifications apportées. Ce document doit cependant être révisé annuellement.

Le profil de formation est précisé dans les services d'aide à la démarche de formation (N/Référence : RPFGA, art. 14). Il s'agit d'une fiche technique où la corrélation entre les intentions de l'adulte à court, à moyen et à long terme et les possibilités offertes par l'éducation des adultes est traduite en un objectif de services de formation qui servira notamment à déterminer l'horaire de cours de l'adulte ou le dispositif de RAC à privilégier.

Par ailleurs, le profil de formation doit tenir compte du projet de l'adulte, qui peut être déterminé ou à déterminer en cours de formation. Dans ce dernier cas, le personnel des SARCA pourra aider l'adulte à clarifier son projet.

Le profil de formation est l'une des pièces justificatives servant à démontrer la réalité et l'exactitude des services offerts à l'adulte. Il comprend les renseignements suivants :

- les nom et prénom de l'adulte ainsi que son code permanent;
- le nom ou le code du CEA;
- l'évaluation des acquis, s'il y a lieu;
- l'objectif de formation ou de RAC;
- la liste des cours et le nombre d'unités manquantes pour l'atteinte de l'objectif de l'adulte pour les services d'enseignement suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, présecondaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle, francisation, préparation à la FP et préparation aux études postsecondaires;
- la séquence normale des cours pour l'atteinte des objectifs de formation à court terme;
- la date prévue du début de la formation pour le service fréquenté ou du début de sa démarche en RAC;
- une estimation de la durée prévue de la formation et de la date de fin anticipée en formation générale des adultes;
- la source de financement;
- la signature et la date manuscrites apposées par la ou les personnes désignées par la direction du centre;
- la signature et la date manuscrites apposées par l'adulte.

L'article 30 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* précise le nombre d'unités de matières obligatoires et de matières à option nécessaires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Il est à noter que seules les 12 unités des cours réguliers (non optionnels) du programme d'études de langue d'enseignement et les 8 unités des cours réguliers du programme d'études de langue seconde peuvent permettre de remplir les deux premières conditions pour l'obtention du DES.

Dans le cas des établissements privés, l'article 7 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire* fournit des renseignements précis quant à la forme et à la teneur de ces dossiers.

5 Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

N/Référence : LIP, art. 250

En conformité avec la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002), les services d'accueil et de référence ont été bonifiés par l'ajout des services de conseil et d'accompagnement. Ils sont maintenant connus sous l'appellation « Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement » (SARCA).

Les SARCA représentent un ensemble intégré de services de personnes-ressources offerts par les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires anglophones ou à statut particulier (CS). Les CSS et les CS doivent être proactifs et agir en partenariat avec leurs collaborateurs externes pour joindre la population visée par la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et les orientations du MEQ.

Les SARCA permettent de soutenir les personnes de 16 ans ou plus avant, pendant ou après la formation, c'est-à-dire qu'elles soient inscrites ou non en FGA ou en FP. Ils visent à les soutenir dans leur prise de décision au regard de leur projet scolaire ou professionnel et à leur fournir l'aide nécessaire tout au long de la réalisation de celui-ci.

La démarche entreprise auprès des SARCA permet d'élaborer un projet et un plan d'action selon les objectifs et les besoins de la personne. Le projet scolaire ou professionnel est déterminé en fonction notamment des connaissances, des forces, des formations effectuées, de l'expérience acquise, des ressources éducatives disponibles et des données du monde du travail. Selon leur importance respective, ces éléments serviront à la mise à jour constante du projet de la personne selon ses choix.

Les SARCA se déclinent ainsi :

- Accueil :
  - Identifier les besoins de la personne et la diriger vers les ressources appropriées, que la demande soit faite en personne, par téléphone ou à l'aide de technologies numériques;
- Référence :
  - Renseigner la personne sur les programmes d'études, les professions ou les métiers et le monde du travail ainsi que la guider vers les ressources éducatives d'organismes scolaires et les différents services offerts dans la communauté;

- Conseil :
  - Conseiller la personne sur la possibilité d'obtenir une analyse de son dossier scolaire et extrascolaire pour déterminer ses acquis. Les professionnels des SARCA pourront, si nécessaire, la diriger vers les services de reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes ou en formation professionnelle;
  - Offrir à la personne des conseils en orientation scolaire et professionnelle afin qu'il soit possible d'évaluer, d'adapter ou d'effectuer des choix professionnels en fonction de sa situation, de ses expériences, de ses aspirations et du monde du travail;
- Accompagnement :
  - L'accompagnement permet également à la personne de recevoir l'information, l'aide et les conseils nécessaires tout au long de son cheminement, c'est-à-dire de l'émergence du besoin jusqu'à la réalisation de son projet en passant par les procédures d'admission.

Chaque démarche est différente selon les objectifs et les disponibilités de chacune et de chacun.

Le financement fait partie de l'allocation de base prévue dans les règles budgétaires 2026-2027 à la mesure 12050.

6 Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

N/Référence : LIP, art. 250

Tout adulte qui a fait des apprentissages à l'extérieur d'un établissement scolaire au Québec, de manière informelle ou non formelle et peu importe sa formation, peut se faire reconnaître ses acquis de façon officielle. Pour être reconnus, ces acquis doivent être évalués conformément aux modalités définies par le MEQ et les organismes scolaires.

Différents dispositifs sont utilisés pour l'évaluation et déclarés dans le type de service de formation « Examen seulement » :

- les épreuves de fin de cours en FGA (sans que l'adulte ait suivi le cours correspondant);
- les épreuves synthèses (par matière et par niveau de scolarité; nouveauté en 2026-2027);
- les univers de compétences génériques (UCG);
- les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS);
- la reconnaissance des acquis et des compétences pour la formation à un métier semi-spécialisé (RAC-FMS).

Ces dispositifs sont précisés dans le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*. Les codes associés aux épreuves sont présentés à l'annexe IV du présent document. Le dispositif pour la RAC-FMS y figure également.

Les organismes scolaires peuvent aussi reconnaître, par équivalence, des acquis déjà confirmés par une autorité compétente du Québec ou de l'extérieur du Québec. Ces équivalences doivent être attribuées conformément au *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*.

Il existe également un test psychométrique, le Test de développement général (TDG), déclaré dans le type de service de formation « Examen seulement », pouvant répondre à une condition d'admission dans certains programmes d'études en formation professionnelle.

Au cours de l'année scolaire de 2026-2027, pour confirmer qu'une personne possède les préalables requis lors de son inscription au regard de l'article 27 du régime pédagogique, de nouvelles épreuves synthèses pour les matières obligatoires seront rendues disponibles[6]. Des bulletins *Info-Sanction* seront publiés le moment venu.

L'allocation pour la reconnaissance des acquis et des compétences est établie selon les modalités décrites dans les règles budgétaires 2026-2027.

6

7 Services éducatifs

N/Référence : RPFGA, art. 1

Cette section présente l'ensemble des services éducatifs offerts en FGA.

Ces derniers comprennent des services de formation, des services complémentaires et des services d'éducation populaire. Les services de formation englobent les services d'enseignement et les services d'aide à la démarche de formation (voir la page 6). Ceux-ci sont traités aux sections 7.1 et 7.2. Quant aux services complémentaires et aux services d'éducation populaire, ils sont traités aux sections 7.3 et 7.4.

7.1 Services d'enseignement

N/Référence : RPFGA, art. 3

Le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* prévoit dix services d'enseignement qui permettent de répondre aux besoins et aux objectifs des adultes.

Services d'enseignement correspondant à la formation générale de base

Parmi ces dix services d'enseignement, six correspondent à la formation générale de base (FGB) : l'alphabétisation, le présecondaire, le premier cycle du secondaire, le second cycle du secondaire, la préparation à la formation professionnelle et la préparation aux études postsecondaires. La FGB comprend la formation de base commune et la formation de base diversifiée.

Formation de base commune (FBC)

La FBC à la FGA regroupe des programmes d'études dont chacun des cours relève d'un des services d'enseignement suivants : l'alphabétisation, le présecondaire ou le premier cycle du secondaire.

La FBC vise à rehausser les compétences de l'adulte, à accroître son autonomie dans l'exercice de ses rôles sociaux, à favoriser son épanouissement personnel, intellectuel et culturel et à lui permettre de poursuivre ses études.

Formation de base diversifiée (FBD)

La FBD à la FGA regroupe des programmes d'études dont les contenus de formation relèvent des services d'enseignement du second cycle du secondaire, de la préparation à la FP ou de la préparation aux études postsecondaires.

La FBD conduit à l'obtention du DES, à la poursuite d'études en FP ou à la poursuite d'études postsecondaires. La majorité des programmes qui la constituent sont une adaptation des programmes d'études de la formation générale des jeunes du second cycle du secondaire.

7.1.1 Soutien pédagogique

N/Référence : RPFGA, art. 4

Ce service d'enseignement permet aux CEA de mettre en place un soutien pédagogique particulier pour, d'une part, accueillir les adultes qui font un retour en formation et, d'autre part, contrer les difficultés d'apprentissage en cours de formation.

Le programme d'études lié à ce service d'enseignement, *Engagement vers sa réussite*, favorise notamment la réflexion de l'adulte au regard de son projet de formation, son engagement dans la démarche de formation entreprise et le développement de meilleures méthodes de travail et de façons de vivre l'évaluation.

Ce service d'enseignement contribue également à offrir un soutien linguistique aux adultes dont la langue maternelle n'est pas le français, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas déjà inscrits au service d'enseignement de la francisation.

7.1.2 Alphabétisation

N/Référence : RPFGA, art. 5

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui souhaitent améliorer leurs habiletés en lecture, en écriture, en calcul de base et, le cas échéant, accéder à d'autres services de formation.

Les cours d'alphabétisation de la formation de base commune sont axés sur l'appropriation des règles de base en lecture, en écriture et en calcul ainsi que sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils visent une plus grande autonomie de l'adulte dans les communications de la vie courante et reposent sur une synergie des apprentissages en français, langue d'enseignement, en mathématique et en informatique.

7.1.3 Présecondaire

N/Référence : RPFGA, art. 6

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui ont cessé leur formation avant la fin de la 6e année scolaire au Québec ou de son équivalent et qui désirent, par exemple, accéder aux études secondaires.

Le présecondaire est axé sur l'apprentissage des disciplines de base, telles que la langue d'enseignement, la mathématique et la langue seconde, de même que sur l'acquisition de certains savoirs scientifiques. L'adulte est également initié aux situations courantes associées à l'exercice des rôles sociaux.

7.1.4 Premier cycle du secondaire

N/Référence : RPFGA, art. 7

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui ont cessé leur formation avant la fin de leur 8e année scolaire au Québec ou de son équivalent. Il correspond à la 1re et à la 2e année du secondaire.

Le premier cycle du secondaire est consacré au traitement de situations courantes qui relèvent des rôles sociaux ainsi qu'à la consolidation des apprentissages dans les disciplines de base. Les savoirs essentiels associés au premier cycle du secondaire sont préalables à l'entrée en FBD.

7.1.5 Second cycle du secondaire

N/Référence : RPFGA, art. 8

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui n'ont pas obtenu leur DES et qui désirent parfaire leur formation en vue de l'obtenir.

Le second cycle du secondaire comprend un ensemble diversifié de programmes d'études et de cours dans les matières obligatoires et dans les matières à option qui concourent à l'obtention du DES.

7.1.6 Intégration sociale

N/Référence : RPFGA, art. 9

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui éprouvent des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique et a pour but de leur permettre l'accès à un cheminement personnel favorisant l'acquisition de compétences de base dans l'exercice de leurs activités et rôles sociaux et, le cas échéant, de poursuivre leur formation en FGA ou dans un autre secteur ou ordre d'enseignement.

Le programme d'études *Participation sociale* lié à ce service depuis 2022 permet de définir un projet de participation sociale et d'intensifier la démarche d'autonomie de l'adulte vers la réalisation de son projet. Les conditions de réussite de l'adulte s'appuient sur l'engagement de ce dernier, du personnel scolaire et des partenaires qui faciliteront la mise en œuvre d'un projet réaliste. Elles se fondent également sur le transfert des apprentissages dans le milieu d'appartenance de l'adulte.

7.1.7 Intégration socioprofessionnelle

N/Référence : RPFGA, art. 10

Ce service d'enseignement constitue une réponse à la diversification de l'offre de formation auprès des adultes qui désirent intégrer le marché du travail et s'y maintenir ou poursuivre des études.

Le programme d'études lié à ce service a été révisé et est offert depuis 2011. Il permet à l'adulte d'élaborer un projet professionnel, de développer des aptitudes socioprofessionnelles, d'acquérir des compétences professionnelles et d'apprendre à planifier et à organiser sa recherche d'emploi. Il lui offre la possibilité de s'approprier une démarche en vue d'actualiser ou de développer ses compétences pour relever les défis liés aux nouvelles réalités du monde du travail.

L'offre de formation en intégration socioprofessionnelle peut conduire au certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) ou au certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).

Trois codes de cours supplémentaires ont été ouverts pour le cours Formation à un métier semi-spécialisé : Formation à un deuxième métier semi-spécialisé I (ISP-3026-5), Formation à un deuxième métier semi-spécialisé II (ISP-3027-5) et Formation à un deuxième métier semi-spécialisé III (ISP-3028-5). Ces codes doivent être utilisés pour les heures de préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé requises lorsqu'un adulte souhaite obtenir un deuxième CFMS. Les conditions de sanction pour l'obtention du CFMS sont précisées au point 8.4.1 du présent document.

Une passerelle CFMS-DEP donne accès à la formation professionnelle (FP). Pour en bénéficier, la personne doit avoir 16 ans, être titulaire du CFMS et avoir obtenu les unités de 2e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

Une passerelle provisoire CFMS-AEP donne aussi accès à la FP. Pour en bénéficier, la personne doit répondre aux mêmes conditions que pour la passerelle CFMS-DEP, soit avoir 16 ans, être titulaire du CFMS et avoir obtenu les unités de 2e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

La liste des programmes d'études professionnelles accessibles par ces passerelles se trouve dans le document *Services et programmes d'études de la formation professionnelle*. Certaines attestations d'études professionnelles (AEP) pourraient requérir des conditions spécifiques à l'admission.

7.1.8 Francisation

N/Référence : RPFGA, art. 11

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes dont la langue maternelle n'est pas le français. Il leur permet de développer des habiletés de base en français, tant à l'oral qu'à l'écrit.

En plus d'améliorer leur connaissance de la langue française, les adultes allophones peuvent participer à des activités qui favorisent leur intégration linguistique, sociale et scolaire ou professionnelle à la société d'accueil québécoise.

Le programme d'études ministériel de francisation de la formation générale des adultes est issu du référentiel commun du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et du ministère de l'Éducation, c'est-à-dire de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes et du Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec.

7.1.9 Préparation à la formation professionnelle

N/Référence : RPFGA, art. 12

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes dont le profil de formation établit la nécessité de suivre un ou plusieurs cours avant la poursuite d'études à la FP.

Les programmes d'études offerts dans les services d'enseignement que sont le premier cycle du secondaire et le second cycle du secondaire comportent des cours qui peuvent être déclarés dans ce service d'enseignement.

7.1.10 Préparation aux études postsecondaires

N/Référence : RPFGA, art. 13

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes dont le profil de formation établit la nécessité de suivre un ou plusieurs cours avant la poursuite d'études postsecondaires. Ces adultes sont généralement titulaires d'un premier diplôme. Ils doivent d'abord s'inscrire à ce service d'enseignement pour suivre les cours ciblés.

Les programmes d'études offerts dans les services d'enseignement que sont le premier cycle du secondaire et le second cycle du secondaire comportent des cours qui peuvent être déclarés dans ce service d'enseignement.

7.2 Services d'aide à la démarche de formation

N/Référence : RPFGA, art. 14

Les services d'aide à la démarche de formation s'inscrivent dans la continuité des SARCA. Ils ont pour objet de permettre à l'adulte d'établir son projet de formation compte tenu de ses expériences personnelles ainsi que professionnelles et de ses objectifs et d'explorer les voies et les ressources disponibles en vue de réaliser son projet de formation.

7.3 Services complémentaires

N/Référence : RPFGA, art. 17 et 18

En FGA, les services éducatifs complémentaires (SEC) ont pour objet de favoriser la réussite du projet personnel et professionnel de l'adulte en formation.

Les trois programmes des services éducatifs complémentaires

1	**Services de soutien à l'apprentissage**
	Ces services procurent des conditions d'apprentissage favorables à la persévérance et à la réussite scolaires et professionnelles de l'adulte en formation.
2	**Services d'aide, de promotion et de prévention**
	Ces services visent le développement ou le maintien d'attitudes et de comportements bénéfiques pour la santé et le mieux-être de l'adulte dans toutes ses dimensions.
3	**Services de vie étudiante**
	Ces services privilégient un environnement stimulant invitant l'adulte à s'engager à l'égard de son projet scolaire et professionnel, de son milieu de formation et de sa communauté.

Un document d'accompagnement présentant des lignes directrices pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'adulte ayant des besoins particuliers a été publié en 2017. Ce document s'adresse aux membres du personnel des CEA ayant la responsabilité d'entamer une démarche d'aide avec un adulte ayant des besoins particuliers, d'élaborer son dossier d'aide particulière et de mettre en place des mesures d'adaptation.

Les CSS et les CS peuvent facturer certains frais pour l'offre de SEC (*Loi sur l'instruction publique*, art. 3). Toutefois, les règles budgétaires prévoient un financement particulier destiné à améliorer l'accès à ceux-ci pour l'ensemble des adultes.

De plus, par l'entremise de l'Aide financière aux études, certains élèves atteints d'une déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante reconnue peuvent bénéficier du

Programme d'allocation pour des besoins particuliers – Adultes. Ce programme permet à l'élève d'obtenir une aide financière pour les différentes formes de soutien à la compensation des effets de sa déficience (services spécialisés, transport adapté, allocation de logement, ressources matérielles) nécessaires à la poursuite de ses études à la FP, à l'éducation des adultes, au collégial ou à l'université.

7.3.1 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

En vertu de l'article 42 du projet de loi 40, l'article 110.4 de la LIP a été modifié et confère maintenant aux CEA francophones la responsabilité d'élaborer un plan de lutte contre l'intimidation et la violence[7]. Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un adulte, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel du centre.

7.4 Services d'éducation populaire

N/Référence : RPFGA, art. 15 et 16

Les services d'éducation populaire offrent la possibilité à un adulte ou à un groupe d'adultes de suivre une formation qui répond à un besoin précis ou qui a pour objectif de leur permettre de collaborer au développement intellectuel, social et culturel de leur milieu. Ces services contribuent à l'accroissement d'une culture de formation continue. Ils peuvent également constituer une porte d'entrée vers d'autres services éducatifs.

Chaque organisme scolaire définit les objectifs de ses services d'éducation populaire. Les apprentissages réalisés dans ces services ne donnent pas lieu à l'attribution d'unités aux fins de la sanction des études.

Les organismes scolaires autofinancent les services d'éducation populaire qu'ils offrent.

[7] Il est à noter que les centres d'éducation des adultes des commissions scolaires anglophones n'ont pas les mêmes obligations que ceux des centres de services scolaires francophones en matière de prévention de l'intimidation et de la violence.

8 Évaluation des apprentissages et sanction des études

Cette section présente de l'information concernant l'évaluation des apprentissages et la sanction des études. Le MEQ établit et met à jour les modalités administratives qui s'appliquent à l'évaluation des apprentissages et à la sanction des études dans le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*.

8.1 Évaluation des apprentissages

N/Référence : RPFGA, art. 25 à 29

Les apprentissages correspondant aux objectifs des programmes d'études sont évalués selon les normes et conditions déterminées par le ministre et les organismes scolaires, en conformité avec leurs responsabilités respectives. Le ministre détermine et fait connaître la liste des programmes d'études et des cours pour lesquels il prépare des épreuves sous sa responsabilité.

Les épreuves liées aux unités de matières obligatoires pour l'obtention du DES sont généralement de responsabilité ministérielle et sont prescrites. En ce qui a trait à l'évaluation des matières à option en formation de base diversifiée, le MEQ a produit des prototypes d'épreuves pour la majorité des cours de la 4e et de la 5e secondaire. L'élaboration de versions subséquentes de ces épreuves est sous la responsabilité de l'établissement d'enseignement et doit respecter les normes et modalités d'évaluation décrites dans les définitions du domaine d'évaluation (DDE).

Lorsqu'une épreuve relève du MEQ, il est important de s'assurer, auprès de la Direction de la sanction des études, qu'elle est accessible avant d'offrir le cours.

Le MEQ délivre à l'adulte un relevé des apprentissages présentant la liste des cours suivis et les résultats associés à chacun d'eux ainsi que le nombre d'unités qu'il a obtenues.

L'évaluation liée à la reconnaissance des acquis et des compétences se fait au moyen d'une épreuve ou d'une démarche officielle. La réussite permet, dans certains cas, l'attribution d'unités (voir l'annexe IV).

8.2 Définitions du domaine d'évaluation

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle complète le programme d'études en fournissant un cadre de référence commun pour la conception de l'ensemble des instruments d'évaluation, qu'il s'agisse des épreuves de responsabilité ministérielle ou de celles conçues par les centres d'éducation des adultes ou la Société GRICS (BIM). Toutefois, la DDE ne peut en aucun cas remplacer le programme d'études dans la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation produites par le Ministère après le 30 juin 2014 sont prescrites. Les grilles d'évaluation intégrées aux DDE depuis 2018-2019 sont également prescrites. Les pratiques évaluatives équitables et valides à l'échelle provinciale sont ainsi assurées. (*Politique d'évaluation des apprentissages*)

Les définitions du domaine d'évaluation qui ne sont pas de responsabilité ministérielle sont élaborées par la Société GRICS (BIM) si elle en reçoit le mandat des organismes scolaires. Pour des raisons d'ordre éthique, seuls les responsables de l'élaboration de ces DDE peuvent en modifier le contenu.

8.3 Diffusion des épreuves

Lorsque la Direction de la sanction des études diffuse des épreuves, elle envoie par courriel les avis de disponibilité à la personne responsable de la sanction des études et de l'administration des épreuves ministérielles pour la FGA dans les organismes scolaires. L'accès aux épreuves nécessite un code et elles sont disponibles pour un temps limité. Il importe de vérifier la conformité des renseignements inscrits dans la base de données Gestion des données uniques de l'organisme (GDUNO) concernant cette opération afin de garantir le bon déroulement de celle-ci.

8.4 Sanction des études

N/Référence : RPFGA, art. 30 et 32.1

Les activités de sanction des études concernent :

- les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires;
- la confidentialité et la sécurité des épreuves; l'administration des épreuves aux fins de sanction et la transmission des résultats;
- la délivrance des documents officiels.

L'article 30 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* décrit les conditions de sanction des études en vigueur pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Les résultats de l'évaluation en aide à l'apprentissage ne contribuent pas à la sanction des études. Il en va de même pour les résultats des épreuves diagnostiques et des tests de classement. La Politique d'évaluation des apprentissages définit les orientations en matière d'évaluation.

8.4.1 Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

L'article 32.1 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* décrit les conditions de sanction pour l'obtention du CFMS[8]. Les précisions qui suivent sont complémentaires à cet article.

Au sujet de la formation générale suivie :

- Les adultes qui présenteront l'un des quatre documents suivants n'auront pas à suivre les 450 heures de formation générale[9] :
  - Un bulletin d'un organisme scolaire du Québec ou un relevé des apprentissages du MEQ permettant de constater que les heures exigées en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ont été suivies par le passé;
  - L'attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5e secondaire (AENS);
  - Le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES) obtenu à la suite de la réussite des tests du GED;
  - Le diplôme d'études secondaires (DES) décerné au Québec.
- Si l'adulte ne peut se conformer aux exigences mentionnées ci-dessus, le CEA lui offrira de réaliser ses apprentissages simultanément avec la formation pratique.

Dans tous les cas, les adultes seront encouragés à rehausser leur niveau de formation générale.

À propos de la formation pratique, la durée minimale de 450 heures est prescrite et se répartit comme suit :

- Les 75 heures de formation associées à la préparation au marché du travail correspondent à l'un ou l'autre des cours du programme d'études Intégration socioprofessionnelle qui touche les dimensions *Choix professionnel*, *Intégration et maintien en emploi* et *Recherche d'emploi*.
- Les cours Actualisation de son projet scolaire et professionnel (PER-2141-2) et Culture du monde du travail (PER-2121-1) peuvent également être utilisés;
- Les 375 heures de formation associées à la préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé qui correspondent aux trois codes de cours *Formation à un métier semi-spécialisé I* ou aux trois codes de cours *Formation à un métier semi-spécialisé II* doivent être accomplies majoritairement (c'est-à-dire au moins 80 % des heures) en milieu de travail, dans le cadre d'un stage, et conduire à la maîtrise des compétences spécifiques d'un métier semi-spécialisé.

---

8 Des bulletins *Info-Sanction* fournissent des précisions sur les modalités de délivrance (13-14-008) ainsi que sur l'ouverture et la fermeture des codes de métiers semi-spécialisés inscrits au Répertoire des métiers semi-spécialisés.

9 Bulletin *Info-Sanction* no 19-20-37.

8.5 Documents officiels décernés par le ministre

Le ministre décerne à l'adulte les documents officiels suivants :

- le diplôme d'études secondaires;
- le relevé des apprentissages (comprenant les résultats obtenus au secondaire), imprimé conformément au calendrier des publications du système Charlemagne;
- l'attestation d'équivalence de niveau de scolarité, lorsque l'adulte réussit les tests d'équivalence de niveau de scolarité;
- le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes;
- le certificat de formation à un métier semi-spécialisé.

8.6 Transmission des résultats

L'organisme scolaire transmet les résultats de l'adulte au MEQ. Les renseignements nécessaires se trouvent dans le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles.*

Les résultats obtenus par l'adulte dans chacun des cours sont conservés par l'organisme scolaire conformément à la *Loi sur les archives* (chapitre A-21.1).

Annexe I – Sigles utilisés en formation générale des adultes

AENS :	Attestation d'équivalence de niveau de scolarité
CEES :	Certificat d'équivalence d'études secondaires
CFISA :	Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes
CFMS :	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
CS :	Commission scolaire
CSS :	Centre de services scolaire
DDE :	Définition du domaine d'évaluation
DEC :	Diplôme d'études collégiales
DEP :	Diplôme d'études professionnelles
DES :	Diplôme d'études secondaires
DSE :	Direction de la sanction des études
ES :	Épreuve synthèse
FBC :	Formation de base commune
FBD :	Formation de base diversifiée
FGA :	Formation générale des adultes
FGB :	Formation générale de base
FP :	Formation professionnelle
GDUNO :	Gestion des données uniques des organismes
LIP :	*Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3)
MEES :	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MEQ :	Ministère de l'Éducation
MIFI :	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
PGEAFC :	Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue
PLE :	Prior Learning Examination
RAC :	Reconnaissance des acquis et des compétences
RAC-FMS :	Reconnaissance des acquis et des compétences pour la formation à un métier semi-spécialisé
RPFGA :	*Régime pédagogique de la formation générale des adultes*
RPFP	*Régime pédagogique de la formation professionnelle*
SARCA :	Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SEC :	Services éducatifs complémentaires
TENS :	Tests d'équivalence de niveau de scolarité
UCG :	Univers de compétences génériques

Annexe II – Références

- Ariane – Gestion des données d'identification de l'élève
- *Charte de la langue française*
- *Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*
- *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*
- *Lignes directrices pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'adulte ayant des besoins particuliers – Formation générale des adultes*
- *Loi sur l'aide financière aux études*
- *Loi sur l'enseignement privé*
- *Loi sur l'instruction publique*
- *Loi sur les contrats des organismes publics*
- *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis*
- *Loi sur les archives*
- *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*
- *Politique d'évaluation des apprentissages*
- *Politique de la réussite éducative*
- *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*
- *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec*
- Programme d'allocation pour des besoins particuliers – Adultes
- Programme d'études *Participation sociale*
- Programme de francisation de la formation générale des adultes
- Programme d'études *Engagement vers sa réussite*
- *Programme québécois d'apprentissage du français*
- *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* de la *Loi sur l'enseignement privé*
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* de la *Loi sur l'instruction publique*
- *Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire*
- Règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires
- *Services et programmes d'études de la formation professionnelle*
- *Système Charlemagne – Déclaration en formation générale des adultes*

Annexe III – Les cinq types de services de formation

Éléments comparatifs	1. Fréquentation en présentiel 2. Formation à distance synchrone	3. Formation à distance asynchrone	4. Autodidaxie
Admission à la FGA	Mêmes règles et modalités d'admission pour les adultes dans les cinq types de services de formation.		
Inscription	Mêmes règles et modalités d'inscription pour les adultes dans les cinq types de services de formation.		
Déclaration de service	L'adulte est déclaré dans un service d'enseignement, auquel est associé un type de service de formation.		
Modalités de déclaration	Les heures de fréquentation déclarées sont celles indiquées à l'horaire de l'adulte par service d'enseignement. Les heures de fréquentation sont compilées entre le premier et le dernier jour de présence à un cours. Ces heures ne sont pas assujetties à la sanction du cours.	Une déclaration doit être présente au dossier de l'élève avant la transmission du premier résultat (note, échec ou succès).	Une déclaration doit être présente au dossier de l'élève avant la transmission du premier résultat (note, échec ou succès).
Financement	En lien avec le calcul du nombre d'heures par élève (900 heures par élève équivalent temps plein [ETP]). Financement de l'ETP*, dans une proportion de 100 %, dans l'enveloppe fermée.	Financement de l'ETP* (heures associées aux unités d'un cours) pondéré, dans une proportion de 80 %, dans une enveloppe ouverte. L'adulte est limité à deux inscriptions par code de cours, et ce, tout au long de son parcours de formation dans l'organisme scolaire.	Financement de l'ETP* (heures associées aux unités d'un cours) pondéré, dans une proportion de 70 %, dans l'enveloppe fermée.
Horaire	Horaire prévu et régulier pour le cours. L'horaire peut varier durant l'année scolaire.	Sans horaire prévu pour le cours, malgré un plan de formation établi avec l'enseignante ou l'enseignant.	Horaire prévu et régulier pour le cours. L'horaire peut varier durant l'année scolaire.
Absence et assiduité	Assiduité compilée pour chaque adulte avec une règle d'arrêt de financement pour cinq jours ou plus d'absences consécutives figurant à l'horaire de l'adulte.	Respect des rendez-vous selon une entente préalable.	Respect des rendez-vous selon une entente préalable, et ce, en fonction de l'horaire établi. Le registre d'assiduité doit préciser le type de service de formation de l'élève pour le cours.
Présence en classe	Présence en classe obligatoire selon l'horaire ou à distance, en mode synchrone.	Rendez-vous, au besoin, convenus avec l'enseignante ou l'enseignant.	Une ou des présences recommandées en fonction des besoins de l'adulte.
Relation avec l'enseignante ou l'enseignant	En classe ou en ligne, selon que la formation est suivie en présentiel ou en formation à distance synchrone.	Multitude de moyens de communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant : appels téléphoniques, courriels, formation en ligne, rencontre au centre d'éducation des adultes au besoin, etc.	Avec l'enseignante ou l'enseignant en classe.
5. Examen seulement (reconnaissance des acquis et des compétences [RAC])	Un adulte a le droit de se présenter à une épreuve sans suivre de formation si le personnel scolaire estime qu'il est en mesure de la réussir. Le Ministère alloue un financement pour chaque type d'épreuve (voir les règles budgétaires). L'organisme scolaire doit appliquer les règles de reprise en conformité avec le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles* produit par le Ministère.		

* ETP calculés sur la base du nombre d'unités de 25 heures associées à un cours, à l'exception des cours de révision de 0 unité, dont le financement est calculé à partir d'un nombre d'heures indiqué au cadre pédagogique du système Charlemagne.

Annexe IV – Liste des codes de cours liés aux dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences

DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES	CODE	
	Scolarité en français	Scolarité en anglais
Examen de la formation générale des adultes pour la reconnaissance des acquis et des compétences sans que le cours ait été suivi	Comprend tous les codes de cours actifs	
Épreuve synthèse en français, langue seconde	s. o.	FRE-3094-6 FRE-4092-6 FRE-5095-6 FRE-5096-6
Épreuve synthèse en anglais, langue seconde	ANG-3012-6 ANG-4437-6 ANG-5557-6 ANG-5558-6	s. o.
Univers de compétences génériques (UCG), *Spheres of Generic Competencies* en tant que matière à option de 5e secondaire (aucune limite par adulte depuis 2017-2018)	GEN-5068-4 GEN-5069-4 GEN-5070-4 GEN-5071-4 GEN-5072-4	GST-5068-4 GST-5069-4 GST-5070-4 GST-5071-4 GST-5072-4
Tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) pour le secondaire, *Secondary School Equivalency Tests* (SSET)	AENS : GEN-T001-0	SSET: GST-T001-0
Test de développement général (TDG)	GEN-T002-0	GST-T002-0
Reconnaissance des acquis et des compétences pour la formation à un métier semi-spécialisé (RAC-FMS)	Comprend tous les codes de métiers semi-spécialisés actifs dans le Répertoire des métiers semi-spécialisés	

Annexe V – Liste des codes de cours des programmes d'études ministériels en vigueur

Domaine des langues / Languages

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

Code de cours	Titre du cours
ANG-P101-4	Opening New Doors
ANG-1101-4	Satisfying Consumer Needs
ANG-2101-4	Establishing Connections
ANG-3101-2	Anglais, langue seconde, cours 1 – Joining a Community
ANG-3102-1	Anglais, langue seconde, cours 2 – It's a Matter of Taste
ANG-3103-1	Anglais, langue seconde, cours 3 – Communicating Information
ANG-4101-2	Anglais, langue seconde, cours 1 – Dare to Compare[EM]
ANG-4102-1	Anglais, langue seconde, cours 2 – Stories[EM]
ANG-4103-1	Anglais, langue seconde, cours 3 – Expressing Feelings and Opinions[EM]
ANG-4104-2	Anglais, langue seconde, cours optionnel – An Issue Close to My Heart
ANG-5101-2	Anglais, langue seconde, cours 1 – Examining Issues[EM]
ANG-5102-1	Anglais, langue seconde, cours 2 – Suggestions and Advice[EM]
ANG-5103-1	Anglais, langue seconde, cours 3 – Influencing Others[EM]
ANG-5104-1	Anglais, langue seconde, cours optionnel 1 – Writing Skills I
ANG-5105-1	Anglais, langue seconde, cours optionnel 2 – Writing Skills II
ANG-5106-2	Anglais, langue seconde, cours optionnel 3 – Current Events

[EM] Épreuve ministérielle.

ENGLISH, LANGUAGE OF INSTRUCTION / ENGLISH LANGUAGE ARTS

Code de cours	Titre du cours
ENG-B121-4	Discovering the World of Print
ENG-B122-4	Building Foundations
ENG-B123-4	Satisfying Basic Needs
ENG-B124-4	Accessing Services
ENG-B125-4	Leisure and Personal Interests
ENG-B126-4	Community Life
ENG-P101-4	Opening Doors
ENG-P102-4	Everyday Living
ENG-P103-4	Taking Charge
ENG-P104-4	Discovery and Challenges
ENG-P105-4	Stepping Out
ENG-P106-4	Lifestyle Options
ENG-P107-4	Engagement and Involvement
ENG-1101-4	Informed Choices
ENG-1102-2	Enjoyment and Entertainment I
ENG-2101-2	Enjoyment and Entertainment II
ENG-2102-4	Rights and Responsibilities
ENG-3101-1	English Language Arts, Course 1 – English and Interviews
ENG-3102-2	English Language Arts, Course 2 – English and the World of Work
ENG-3103-3	English Language Arts, Course 3 – English and Persuasion
ENG-4111-1	English Language Arts, Course 1 – English in Poems and Songs[EM]
ENG-4112-2	English Language Arts, Course 2 – English and the World of Story[EM]
ENG-4113-3	English Language Arts, Course 3 – English to Inform[EM]
ENG-5101-1	English Language Arts, Course 1 – English and Plays[EM]
ENG-5102-2	English Language Arts, Course 2 – English and Written Narratives[EM]
ENG-5103-3	English Language Arts, Course 3 – English, Research and Persuasion[EM]
ENG-5107-1	English Language Arts, Optional 1 – English Writing Skills
ENG-5108-1	English Language Arts, Optional 2 – Public Speaking Skills
ENG-5109-1	English Language Arts, Optional 3 – English in Advertising and Marketing

[EM] Épreuve ministérielle.

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Code de cours	Titre du cours
FRA-B121-4	Découverte du monde de l'écrit
FRA-B122-4	Les mots qui parlent
FRA-B123-4	Les phrases de la vie
FRA-B124-4	Des mots pour se comprendre
FRA-B125-4	Une culture qui s'exprime
FRA-B126-4	La parole aux citoyens
FRA-P101-4	Français au quotidien
FRA-P102-4	Communications et consommation
FRA-P103-4	Langue et société
FRA-P104-4	Français d'aujourd'hui
FRA-P105-4	Communications et environnement
FRA-P106-4	Langue et culture
FRA-P107-4	Communications et monde du travail
FRA-1103-4	Vers une langue partagée
FRA-1104-2	Vers de nouveaux horizons
FRA-2101-4	Vers une communication citoyenne
FRA-2102-2	Communications et littérature québécoise
FRA-3101-1	Français, langue d'enseignement, cours 1 – Découvrir des personnages intéressants
FRA-3102-2	Français, langue d'enseignement, cours 2 – Partager des souvenirs
FRA-3103-1	Français, langue d'enseignement, cours 3 – Décoder l'information et la publicité
FRA-3104-1	Français, langue d'enseignement, cours 4 – Informer et exercer une influence
FRA-3105-1	Français, langue d'enseignement, cours 5 – Interpréter et apprécier le texte engagé
FRA-3106-2	Français, langue d'enseignement, cours 6 – Explorer des œuvres de fiction
FRA-4101-2	Français, langue d'enseignement, cours 1 – Découvrir le roman québécois[EM]
FRA-4102-1	Français, langue d'enseignement, cours 2 – Faire le récit d'une page d'histoire[EM]
FRA-4103-1	Français, langue d'enseignement, cours 3 – S'initier à l'analyse de l'information[EM]
FRA-4104-2	Français, langue d'enseignement, cours 4 – Recourir à l'analyse pour traiter un sujet[EM]

[EM] Épreuve ministérielle.

Code de cours	Titre du cours
FRA-5201-2	Français, langue d'enseignement, cours 1 – Défendre des idées[EM]
FRA-5202-1	Français, langue d'enseignement, cours 2 – Construire une argumentation[EM]
FRA-5203-2	Français, langue d'enseignement, cours 3 – S'initier à la critique littéraire[EM]
FRA-5204-1	Français, langue d'enseignement, cours 4 – Explorer l'univers poétique[EM]
FRA-5205-2	Français, langue d'enseignement, cours optionnel 1 – Approfondir ses connaissances en français écrit
FRA-5206-2	Français, langue d'enseignement, cours optionnel 2 – Découvrir l'univers dramatique

FRENCH, SECOND LANGUAGE

Code de cours	Titre du cours
FRE-P101-2	Des mots pour se dire et se situer
FRE-P102-3	Des mots pour une vie saine
FRE-P103-2	Des mots pour se divertir
FRE-1103-3	Propos liés à la consommation
FRE-1104-3	Propos liés à l'environnement physique et social
FRE-2102-3	Propos liés au monde du travail
FRE-3101-1	Français, langue seconde, cours 1 – Participer à une conversation
FRE-3102-1	Français, langue seconde, cours 2 – Découvrir l'univers médiatique
FRE-3103-1	Français, langue seconde, cours 3 – Présenter un passe-temps et en discuter
FRE-3104-1	Français, langue seconde, cours 4 – Comprendre et transmettre des directives
FRE-3105-1	Français, langue seconde, cours 5 – S'informer sur la santé et en discuter
FRE-3106-1	Français, langue seconde, cours 6 – Raconter un événement
FRE-4101-1	Français, langue seconde, cours 1 – Consommer des biens et des services[EM]
FRE-4102-1	Français, langue seconde, cours 2 – Présenter un projet et en discuter[EM]
FRE-4103-1	Français, langue seconde, cours 3 – Lire et produire des lettres[EM]
FRE-4104-1	Français, langue seconde, cours 4 – Explorer l'histoire et la culture[EM]

[EM] Épreuve ministérielle.

[EM] Épreuve ministérielle.

Code de cours	Titre du cours
FRE-5101-1	Français, langue seconde, cours 1 – Comprendre et émettre des opinions[EM]
FRE-5102-1	Français, langue seconde, cours 2 – Produire des textes narratifs[EM]
FRE-5103-2	Français, langue seconde, cours 3 – Communiquer pour trouver un emploi[EM]
FRE-5104-2	Français, langue seconde, cours 4 – Communiquer en milieu de travail[EM]
FRE-5105-2	Français, langue seconde, cours optionnel 1 – Se familiariser avec les expressions du français québécois
FRE-5106-2	Français, langue seconde, cours optionnel 2 – Explorer la littérature québécoise francophone

Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie / Mathematics, Science and Technology

BIOLOGIE / BIOLOGY

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre de cours
BIO-5070-2	La génétique et ses applications	BLG-5070-2	Applied Genetics
BIO-5071-2	Reproduction et développement	BLG-5071-2	Reproduction and Development

CHIMIE / CHEMISTRY

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre de cours
CHI-5061-2	Propriétés des gaz et énergie chimique	CHE-5061-2	Chemistry: Gases and Energy
CHI-5062-2	Cinétique et équilibre chimique	CHE-5062-2	Chemistry: Kinetics and Equilibrium

INFORMATIQUE / COMPUTER SCIENCE

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
INF-B101-2	Informatique de base	CMP-B101-2	Basic Computer Science
INF-P101-1	Découverte d'un environnement informatique	CMP-P101-1	Computer Environment Awareness
INF-P102-2	Production informatique	CMP-P102-2	Computer Document Production
INF-1101-2	Intégration informatique	CMP-1101-2	Computer Integration
INF-1102-1	Recherche informatique	CMP-1102-1	Computer Search
INF-2101-1	Communications dans un réseau informatique	CMP-2101-1	Computer Network Communications
INF-2102-1	Création informatique	CMP-2102-1	Creative Computer Use
INF-5067-1	Traitement de texte, styles et mise en forme	CMP-5067-1	Word Processing: Styles and Layout
INF-5068-1	Traitement de texte, sections et tableaux	CMP-5068-1	Word Processing: Sections and Tables
INF-5069-1	Tableur électronique, bases du calcul et de la mise en forme	CMP-5069-1	Electronic Spreadsheets: Calculation and Data Presentation Basics
INF-5070-1	Tableur électronique, analyse de données	CMP-5070-1	Electronic Spreadsheets: Data Analysis
INF-5071-2	Exploitation d'une base de données	CMP-5071-2	Operating a Database
INF-5072-2	Création d'une base de données	CMP-5072-2	Creating a Database
INF-5073-2	Infographie vectorielle	CMP-5073-2	Vector Graphics
INF-5074-2	Initiation à l'animation en 2D	CMP-5074-2	Introduction to 2D Animation
INF-5075-2	Infographie matricielle	CMP-5075-2	Raster Graphics
INF-5076-2	Initiation à la modélisation en 3D	CMP-5076-2	Introduction to 3D Modeling
INF-5077-2	Initiation à l'animation en 3D	CMP-5077-2	Introduction to 3D Animation
INF-5078-2	Présentation assistée	CMP-5078-2	Computer-Assisted Presentation
INF-5079-3	Création de documents pour le Web	CMP-5079-3	Creating Web Documents
INF-5080-2	Production multimédia	CMP-5080-2	Multimedia Production
INF-5081-1	Exploration des systèmes d'exploitation	CMP-5081-1	Operating Systems
INF-5082-2	Initiation à la programmation	CMP-5082-2	Introduction to Programming
INF-5083-2	Application émergente en informatique	CMP-5083-2	Emerging Computer Applications
INF-5084-1	Complément de formation en informatique	CMP-5084-1	Supplementary Computer Training

MATHÉMATIQUE / MATHEMATICS

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
MAT-B113-3	Numération	MTH-B113-3	Numeracy
MAT-B114-2	Le temps en mathématique	MTH-B114-2	Orientation in Time
MAT-B213-4	Arithmétique appliquée à la monnaie	MTH-B213-4	Arithmetic and Money
MAT-B214-3	Représentation géométrique de base	MTH-B214-3	Basic Geometric Representations
MAT-P101-4	Arithmétique appliquée aux finances personnelles	MTH-P101-4	Arithmetic and Personal Finances
MAT-P102-3	Temps et espace en mathématique	MTH-P102-3	Sense of Space and Time
MAT-P103-2	Classements ensemblistes et statistiques	MTH-P103-2	Sets and Statistics
MAT-P104-4	Représentations géométriques	MTH-P104-4	Geometric Representations
MAT-1101-3	Arithmétique appliquée aux finances	MTH-1101-3	Finance and Arithmetic
MAT-1102-3	Étude statistique et probabiliste	MTH-1102-3	Statistics and Probability
MAT-2101-3	Modélisation algébrique	MTH-2101-3	Algebraic Modelling
MAT-2102-3	Représentations et transformations géométriques	MTH-2102-3	Geometric Representations and Transformations
MAT-3051-2	Modélisation algébrique et graphique	MTH-3051-2	Algebraic and Graphical Modelling
MAT-3052-2	Collecte de données	MTH-3052-2	Data Collection
MAT-3053-2	Représentation géométrique	MTH-3053-2	Geometric Representation
Culture, société et technique – CST		**Cultural, Social and Technical – CST**	
MAT-4151-1	Modélisation algébrique et graphique en contexte général 1[EM]	MTH-4151-1	Algebraic and Graphical Modelling in a General Context 1[EM]
MAT-4152-1	Collecte de données en contexte général[EM]	MTH-4152-1	Data Collection in a General Context[EM]
MAT-4153-2	Représentation géométrique en contexte général 1[EM]	MTH-4153-2	Geometric Representation in a General Context 1[EM]

[EM] Épreuve ministérielle.

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
Technico-sciences – TS		**Technical and Scientific – TS**	
MAT-4261-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte appliqué 1[EM]	MTH-4261-2	Algebraic and Graphical Modelling in an Applied Context 1[EM]
MAT-4262-2	Collecte de données en contexte appliqué[EM]	MTH-4262-2	Data Collection in an Applied Context[EM]
MAT-4263-2	Représentation géométrique en contexte appliqué 1[EM]	MTH-4263-2	Geometric Representation in an Applied Context 1[EM]
Sciences naturelles – SN		**Science – SC**	
MAT-4271-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte fondamental 1[EM]	MTH-4271-2	Algebraic and Graphical Modelling in a Fundamental Context 1[EM]
MAT-4272-2	Collecte de données en contexte fondamental[EM]	MTH-4272-2	Data Collection in a Fundamental Context[EM]
MAT-4273-2	Représentation géométrique en contexte fondamental 1[EM]	MTH-4273-2	Geometric Representation in a Fundamental Context 1[EM]
Culture, société et technique – CST		**Cultural, Social and Technical – CST**	
MAT-5250-2	Optimisation en contexte général	MTH-5250-2	Optimization in a General Context
MAT-5251-1	Modélisation algébrique et graphique en contexte général 2	MTH-5251-1	Algebraic and Graphical Modelling in a General Context 2
MAT-5252-1	Modèle de répartition de votes et expérience aléatoire	MTH-5252-1	Vote Distribution Models and Random Experiments
Technico-sciences – TS		**Technical and Scientific – TS**	
MAT-5160-2	Optimisation en contexte appliqué	MTH-5160-2	Optimization in an Applied Context
MAT-5161-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte appliqué 2	MTH-5161-2	Algebraic and Graphical Modelling in an Applied Context 2
MAT-5163-2	Représentation géométrique en contexte appliqué 2	MTH-5163-2	Geometric Representation in an Applied Context 2

[EM] Épreuve ministérielle.

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
Sciences naturelles – SN		**Science – SC**	
MAT-5170-2	Optimisation en contexte fondamental	MTH-5170-2	Optimization in a Fundamental Context
MAT-5171-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte fondamental 2	MTH-5171-2	Algebraic and Graphical Modelling in a Fundamental Context 2
MAT-5173-2	Représentation géométrique en contexte fondamental 2	MTH-5173-2	Geometric Representation in a Fundamental Context 2
Cours optionnels – OPT		**Optional Courses – OPT**	
MAT-5254-2	Mathématiques financières en contexte général	MTH-5254-2	Financial Mathematics in a General Context
MAT-5264-2	Suites et séries en contexte appliqué	MTH-5264-2	Sequences and Series in an Applied Context

PHYSIQUE / PHYSICS

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PHY-5061-2	Cinématique et optique géométrique	PHS-5061-2	Kinematics and Geometric Optics
PHY-5062-2	Dynamique et transformation de l'énergie mécanique	PHS-5062-2	Dynamics and Transformation of Mechanical Energy

RELATION AVEC L'ENVIRONNEMENT / RELATIONSHIP WITH ENVIRONMENT

Code de cours	Titre du cours	Code du cours	Titre du cours
SCT-P101-2	Enjeux écologiques des déchets-ressources	TSC-P101-2	Ecological Issues: Resource Waste
SCT-2101-2	Vers une éthique de l'environnement	TSC-2101-2	Environmental Ethics

SCIENCE ET TECHNOLOGIE / SCIENCE AND TECHNOLOGY

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
SCG-4059-2[10]	Science générale 1	TSG-4059-2[10]	General Science 1
SCG-4060-2[10]	Science générale 2	TSG-4060-2[10]	General Science 2
SCT-4061-2	Le défi énergétique[EM]	TSC-4061-2	The Energy Challenge[EM]
SCT-4062-2	Les changements climatiques[EM]	TSC-4062-2	Climate Change[EM]
SCT-4063-2	La mécanisation du travail[EM]	TSC-4063-2	Mechanization of Work[EM]
SCT-4064-2	Les matières résiduelles	TSC-4064-2	Waste Management

TECHNOLOGIE / TECHNOLOGY

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
SCT-P121-2	Technologies au quotidien	TSC-P121-2	Everyday Technologies
SCT-2121-3	Efficacité technologique et confort	TSC-2121-3	Effective Use of Technologies and Personal Comfort

[10] Unités de matière à option. Consultez l'*Info-Sanction* nº 18-19-05 pour plus de détails.

[EM] Épreuve ministérielle.

Domaine de l'univers social / Social Sciences

COLLECTIVITÉ ET CULTURE / COMMUNITY AND CULTURE

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
SCH-P121-2	Exploration des traits culturels du Québec	SST-P121-2	Cultural Traits of Quebec Society
SCH-1121-1	Valeurs communes et diversité culturelle	SST-1121-1	Shared Values and Cultural Diversity
SCH-2122-1	Projet de solidarité	SST-2122-1	Community Involvement

ÉDUCATION FINANCIÈRE / FINANCIAL EDUCATION

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
SCE-5101-1	Économie : Consommer des biens et des services	ECM-5101-1	Economy: Consuming Goods and Services
SCE-5102-1	Économie : Poursuivre des études et intégrer le monde du travail	ECM-5102-1	Economy: Pursuing an Education and Entering the Workforce

GÉOGRAPHIE CULTURELLE / CULTURAL GEOGRAPHY

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
GEO-5201-2	Géographie culturelle 1	À VENIR	
GEO-5202-2	Géographie culturelle 2	À VENIR	

GÉOGRAPHIE RÉGIONALE DU QUÉBEC / REGIONAL GEOGRAPHY OF QUEBEC

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
GEO-5101-2	Géographie régionale du Québec 1	GGR-5101-2	Regional Geography of Québec 1
GEO-5102-2	Géographie régionale du Québec 2	GGR-5102-2	Regional Geography of Québec 2

HISTOIRE DU 20e SIÈCLE / HISTORY OF THE 20th CENTURY

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
HIS-5201-2	Histoire du 20e siècle 1	HST-5201-2	History of the 20th Century 1
HIS-5202-2	Histoire du 20e siècle 2	HST-5202-2	History of the 20th Century 2

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA / HISTORY OF QUEBEC AND CANADA

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
HIG-4101-2[11]	Histoire du Québec et du Canada, des origines à 1760	HSG-4101-2[11]	History of Québec and Canada: Origins to 1760
HIG-4102-2[11]	Histoire du Québec et du Canada, de 1760 à 1840	HSG-4102-2[11]	History of Québec and Canada: 1760 to 1840
HIS-4103-2	Histoire du Québec et du Canada, de 1840 à 1945[EM]	HST-4103-2	History of Québec and Canada: 1840 to 1945[EM]
HIS-4104-2	Histoire du Québec et du Canada, de 1945 à nos jours[EM]	HST-4104-2	History of Québec and Canada: From 1945 to Our Times[EM]

MONDE CONTEMPORAIN / CONTEMPORARY WORLD

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
SCH-5101-2	Problèmes et enjeux du monde contemporain 1	SST-5101-2	Contemporary World – Problems and Issues I
SCH-5102-2	Problèmes et enjeux du monde contemporain 2	SST-5102-2	Contemporary World – Problems and Issues II

PRATIQUES DE CONSOMMATION / CONSUMER HABITS

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
SCH-P141-2	Prévention en consommation	SST-P141-2	Consumer Protection
SCH-2141-2	Vigilance en consommation	SST-2141-2	Consumer Vigilance

[11] Unités de matière optionnelle / *Elective subject credits*. Consultez l'*Info-Sanction* nº 18-19-04 pour plus de détails.

[EM] Épreuve ministérielle.

VIE SOCIALE ET POLITIQUE / SOCIAL AND POLITICAL LIFE

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
SCH-P101-2	Coopération et civisme	SST-P101-2	Cooperation and Civic-Mindedness
SCH-1101-1	Démocratie et droit de vote	SST-1101-1	Democracy and the Right to Vote
SCH-2101-2	Droits et responsabilités du citoyen	SST-2101-2	Citizens' Rights and Responsibilities

Domaine du développement personnel / Personal Development

SANTÉ / HEALTH

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PER-P102-2	Saines habitudes de vie	PRS-P102-2	Healthy Lifestyle Habits
PER-2101-1	Santé psychologique	PRS-2101-1	Psychological Health
PER-2102-1	Santé et sexualité	PRS-2102-1	Health and Sexuality

VIE PERSONNELLE ET RELATIONNELLE / PERSONAL LIFE AND RELATIONSHIPS

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PER-P101-2	Changement : passages et défis	PRS-P101-2	Change: Transitions and Challenges
PER-2101-2	Relations interpersonnelles	PRS-2101-2	Interpersonal Relationships

Domaine du développement de la personne / Personal Development

ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ / PHYSICAL EDUCATION AND HEALTH

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
APH-5046-1	Éducation physique et à la santé, adaptation aux particularités physiologiques	PHA-5046-1	Physical Education and Health: Adaptation to Physiological Characteristics
APH-5047-1	Éducation physique et à la santé, remise en forme	PHA-5047-1	Physical Education and Health: Getting Into Shape
APH-5048-1	Éducation physique et à la santé, développement sportif	PHA-5048-1	Physical Education and Health: Sports Development
APH-5049-1	Éducation physique et à la santé, Secourisme avec RCR	PHA-5049-1	Physical Education and Health: First-Aid Using CPR

PRÉVENTION DES DÉPENDANCES / PREVENTING DEPENDENCY

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PER-5203-1	Prévention de la dépendance liée aux jeux de hasard et d'argent	PRS-5203-1	Preventing Dependency on Gambling
PER-5204-3	Prévention de la toxicomanie	PRS-5204-3	Preventing Dependency on Substances

SEXUALITÉ / HUMAN SEXUALITY

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PER-5201-3	La sexualité dans toutes ses dimensions	PRS-5201-3	Sexuality in All Its Dimensions
PER-5202-2	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS)	PRS-5202-2	Prevention of Sexually Transmitted and Blood-Borne Infections (STBBIs)

Domaine de la vie professionnelle / Working Life

CHOIX PROFESSIONNEL / CAREER CHOICE

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PER-P141-2	Exploration scolaire et professionnelle	PRS-P141-2	Exploring Training and Career Options
PER-2141-2	Actualisation de son projet scolaire et professionnel	PRS-2141-2	Developing a Training and Career Plan

FONCTIONNEMENT DU MONDE DU TRAVAIL / INTRODUCTION TO THE WORLD OF WORK

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PER-P121-1	Droits et responsabilités au travail	PRS-P121-1	Rights and Responsibilities at Work
PER-2121-1	Culture du monde du travail	PRS-2121-1	Work Culture

Domaine du développement professionnel / Career Development

EXPLORATION EN ENTREPRENEURIAT / EXPLORING ENTREPRENEURSHIP

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PER-5401-1	Exploration du profil entrepreneurial	PRS-5401-1	Exploring the Entrepreneurial Profile
PER-5402-1	Exploration d'idées d'entreprises	PRS-5402-1	Exploring Business Ideas

ORIENTATION PROFESSIONNELLE PERSONNALISÉE / PERSONALIZED CAREER ORIENTATION

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PER-5170-2	Vers un choix professionnel	PRS-5170-2	Personalized Career Orientation (Choosing a Career)

Service d’enseignement Francisation

FRANCISATION

Code de cours	Titre du cours
LAN-1019-2	Niveau 1 : Des mots pour se présenter
LAN-2029-4	Niveau 2 : Des mots de tous les jours
LAN-3039-6	Niveau 3 : Des propos au quotidien
LAN-4049-8	Niveau 4 : Des propos sur des thèmes familiers
LAN-4059-8	Niveau 5 : Des discours simples et organisés
LAN-5069-8	Niveau 6 : Des discours détaillés et structurés
LAN-5079-10	Niveau 7 : Des communications sur des thèmes concrets
LAN-5089-10	Niveau 8 : Des communications complexes

Service d'enseignement Intégration socioprofessionnelle / Sociovocational Integration

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE / SOCIOVOCATIONAL INTEGRATION

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
ISP-3015-2	Choix d'une forme de travail	SVI-3015-2	Choosing a Type of Work
ISP-3016-3	Choix d'un métier	SVI-3016-3	Choosing an Occupation
ISP-3017-2	Conciliation travail – vie privée	SVI-3017-2	Reconciling Work and Personal Life
ISP-3018-4	Gestion de ses interactions au travail	SVI-3018-4	Managing Interactions in the Workplace
ISP-3019-3	Gestion de son temps au travail	SVI-3019-3	Time Management in the Workplace
ISP-3020-3	Initiative au travail	SVI-3020-3	Taking Initiative at Work
ISP-3021-4	Formation à un emploi non spécialisé I	SVI-3021-4	Training for an Unskilled Occupation I
ISP-3022-4	Formation à un emploi non spécialisé II	SVI-3022-4	Training for an Unskilled Occupation II
ISP-3023-5	Formation à un métier semi-spécialisé I	SVI-3023-5	Training for a Semiskilled Occupation I
ISP-3024-5	Formation à un métier semi-spécialisé II	SVI-3024-5	Training for a Semiskilled Occupation II
ISP-3025-5	Formation à un métier semi-spécialisé III	SVI-3025-5	Training for a Semiskilled Occupation III
ISP-3026-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé I	SVI-3026-5	Training for a 2nd Semiskilled Occupation I
ISP-3027-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé II	SVI-3027-5	Training for a 2nd Semiskilled Occupation II
ISP-3028-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé III	SVI-3028-5	Training for a 2nd Semiskilled Occupation III
ISP-3029-2	Outils de recherche d'emploi	SVI-3029-2	Job Search Tools
ISP-3030-4	Pistes et sources d'emploi	SVI-3030-4	Job Prospects and Sources of Employment
ISP-3031-3	Entrevues d'emploi	SVI-3031-3	Job Interviews
ISP-3032-4	Actualisation professionnelle	SVI-3032-4	Vocational Upgrading
ISP-3033-1	Gestion des conflits au travail	SVI-3033-1	Managing Conflicts in the Workplace
ISP-3034-1	Défi emploi	SVI-3034-1	Job Search Challenges

Service d'enseignement Intégration sociale / Social Integration

PARTICIPATION SOCIALE / SOCIAL PARTICIPATION

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PPS-Z101-3	Projection vers l'avenir : mon projet de participation sociale	SPC-Z101-3	Looking to the Future: My Social Participation Plan
PPS-Z102-3	Consolidation de mon projet de participation sociale	SPC-Z102-3	Consolidating My Social Participation Plan
PPS-Z103-3	Actualisation de ma démarche d'autonomie et de participation sociale	SPC-Z103-3	Taking Steps to Increase My Autonomy and Social Participation
PPS-Z104-2	Soins personnels	SPC-Z104-2	Personal Care
PPS-Z105-2	Hygiène et prévention	SPC-Z105-2	Hygiene and Prevention
PPS-Z106-3	Alimentation au quotidien	SPC-Z106-3	Daily Diet
PPS-Z107-3	Alimentation saine	SPC-Z107-3	Healthy Eating
PPS-Z108-3	Psychomotricité	SPC-Z108-3	Psychomotor Skills
PPS-Z109-3	Forme physique	SPC-Z109-3	Physical Condition
PPS-Z110-2	Sexualité et respect	SPC-Z110-2	Sexuality and Respect
PPS-Z111-2	Conduites à risque	SPC-Z111-2	Risk Behaviours
PPS-Z112-3	Interactions au quotidien	SPC-Z112-3	Daily Interactions
PPS-Z113-3	Réseau social sain	SPC-Z113-3	Healthy Social Network
PPS-Z114-3	Relations harmonieuses	SPC-Z114-3	Harmonious Relationships
PPS-Z115-3	Langages utilitaires	SPC-Z115-3	Use of Languages
PPS-Z116-3	Vie parentale	SPC-Z116-3	Parenting
PPS-Z117-2	Vie en cohabitation	SPC-Z117-2	Cohabitation
PPS-Z118-3	Perspective de vie en appartement	SPC-Z118-3	Prospect of Apartment Living
PPS-Z119-2	Vie locative	SPC-Z119-2	Life as a Tenant
PPS-Z120-2	Sécurité et salubrité du milieu de vie	SPC-Z120-2	Home Safety and Cleanliness
PPS-Z121-2	Gestion de l'entretien domestique	SPC-Z121-2	Home Maintenance Management
PPS-Z122-2	Objets technologiques courants	SPC-Z122-2	Common Technological Tools
PPS-Z123-2	Identité culturelle	SPC-Z123-2	Cultural Identity
PPS-Z124-2	Vie dans une collectivité	SPC-Z124-2	Community Life
PPS-Z125-3	Participation citoyenne	SPC-Z125-3	Active Citizenship

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PPS-Z126-3	Activités productives	SPC-Z126-3	Productive Activities
PPS-Z127-2	Achat et consommation	SPC-Z127-2	Making Purchases and Consumer Awareness
PPS-Z128-2	Budget et consommation	SPC-Z128-2	Making a Budget and Consumer Awareness
PPS-Z129-2	Activités de loisir	SPC-Z129-2	Leisure Activities
PPS-Z130-2	Déplacements quotidiens	SPC-Z130-2	Daily Travel

Service d'enseignement Soutien pédagogique / Pedagogical Support

ENGAGEMENT VERS SA RÉUSSITE / COMMITTING TO SUCCESS

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
EVR-5001-1	Initiation à la démarche de formation	CST-5001-1	Pursuing an Education
EVR-5002-1	Regard sur ma démarche de formation	CST-5002-1	My Learning Plan
EVR-5003-1	Moyens de mieux apprendre	CST-5003-1	Paths to Better Learning
EVR-5004-1	Création d'une production	CST-5004-1	Doing an Assignment
EVR-5005-1	Mieux vivre l'évaluation	CST-5005-1	Coping Well with Evaluation

Annexe VI – Liste des codes de cours locaux[12]

Domaine des langues / Languages

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Code de cours	Titre du cours
FRA-B011-1	Français, alpha : programme local
FRA-B012-2	Français, alpha : programme local
FRA-B013-3	Français, alpha : programme local
FRA-B014-4	Français, alpha : programme local
FRA-P000-0	Révision présec., Français, langue d'enseignement – Cours local (100 heures)
FRA-1000-0	Révision 1re sec., Français, langue d'enseignement – Cours local (50 heures)
FRA-1021-1	Français, langue d'enseignement, 1re secondaire : programme local
FRA-1022-2	Français, langue d'enseignement, 1re secondaire : programme local
FRA-1023-3	Français, langue d'enseignement, 1re secondaire : programme local
FRA-1024-4	Français, langue d'enseignement, 1re secondaire : programme local
FRA-2000-0	Révision 2e sec., Français, langue d'enseignement – Cours local (50 heures)
FRA-2021-1	Français, langue d'enseignement, 2e secondaire : programme local
FRA-2022-2	Français, langue d'enseignement, 2e secondaire : programme local
FRA-2023-3	Français, langue d'enseignement, 2e secondaire : programme local
FRA-2024-4	Français, langue d'enseignement, 2e secondaire : programme local
FRA-3000-0	Révision 3e sec., Français, langue d'enseignement – Cours local (50 heures)
FRA-3044-1	Français, langue d'enseignement, 3e secondaire : programme local
FRA-3045-2	Français, langue d'enseignement, 3e secondaire : programme local
FRA-3046-3	Français, langue d'enseignement, 3e secondaire : programme local
FRA-3047-4	Français, langue d'enseignement, 3e secondaire : programme local

[12] Pour l'élaboration d'un cours local, référez-vous à l'un des guides d'élaboration de programmes d'études suivants :
- Guide pour les services d'enseignement de la formation de base commune et de l'intégration socioprofessionnelle;
- Guide pour le service d'enseignement de la formation de base diversifiée.

Ces deux guides sont disponibles à l'adresse suivante : Documents administratifs pour le personnel scolaire de la formation générale des adultes.

Code de cours	Titre du cours
FRA-4000-0	Révision 4e sec., Français, langue d'enseignement – Cours local (50 heures)
FRA-4051-1	Français, langue d'enseignement, 4e secondaire : programme local
FRA-4052-2	Français, langue d'enseignement, 4e secondaire : programme local
FRA-4053-3	Français, langue d'enseignement, 4e secondaire : programme local
FRA-4054-4	Français, langue d'enseignement, 4e secondaire : programme local
FRA-5131-1	Français, langue d'enseignement, 5e secondaire : programme local
FRA-5132-2	Français, langue d'enseignement, 5e secondaire : programme local
FRA-5133-3	Français, langue d'enseignement, 5e secondaire : programme local
FRA-5134-4	Français, langue d'enseignement, 5e secondaire : programme local

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

Code de cours	Titre du cours
ANG-P000-0	Révision présec., Anglais, langue seconde – Cours local (100 heures)
ANG-P001-1	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P002-2	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P003-3	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P004-4	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-1000-0	Révision 1re sec., Anglais, langue seconde – Cours local (50 heures)
ANG-1011-1	Anglais, langue seconde, 1re secondaire : programme local
ANG-1012-2	Anglais, langue seconde, 1re secondaire : programme local
ANG-1013-3	Anglais, langue seconde, 1re secondaire : programme local
ANG-1014-4	Anglais, langue seconde, 1re secondaire : programme local
ANG-2000-0	Révision 2e sec., Anglais, langue seconde – Cours local (50 heures)
ANG-2011-1	Anglais, langue seconde, 2e secondaire : programme local
ANG-2012-2	Anglais, langue seconde, 2e secondaire : programme local
ANG-2013-3	Anglais, langue seconde, 2e secondaire : programme local
ANG-2014-4	Anglais, langue seconde, 2e secondaire : programme local
ANG-3000-0	Révision 3e sec., Anglais, langue seconde – Cours local (50 heures)

Code de cours	Titre du cours
ANG-4000-0	Révision 4e sec., Anglais, langue seconde – Cours local (50 heures)
ANG-4041-1	Anglais, langue seconde, 4e secondaire : programme local
ANG-4042-2	Anglais, langue seconde, 4e secondaire : programme local
ANG-4043-3	Anglais, langue seconde, 4e secondaire : programme local
ANG-4044-4	Anglais, langue seconde, 4e secondaire : programme local
ANG-5071-1	Anglais, langue seconde, 5e secondaire : programme local
ANG-5072-2	Anglais, langue seconde, 5e secondaire : programme local
ANG-5073-3	Anglais, langue seconde, 5e secondaire : programme local
ANG-5074-4	Anglais, langue seconde, 5e secondaire : programme local

ENGLISH, LANGUAGE OF INSTRUCTION / ENGLISH LANGUAGE ARTS

Code de cours	Titre du cours
ENG-B012-2	English, Literacy: Local Program
ENG-B013-3	English, Literacy: Local Program
ENG-B015-4	English, Literacy: Local Program
ENG-P000-0	Revision Presecondary English Language of Instruction – Local Course (100 hours)
ENG-1000-0	Revision Secondary I English Language of Instruction – Local Course (50 hours)
ENG-1021-1	English Language Arts, Secondary I: Local Program
ENG-1022-2	English Language Arts, Secondary I: Local Program
ENG-1023-3	English Language Arts, Secondary I: Local Program
ENG-1024-4	English Language Arts, Secondary I: Local Program
ENG-2000-0	Revision Secondary II English Language of Instruction – Local Course (50 hours)
ENG-2021-1	English Language Arts, Secondary II: Local Program
ENG-2022-2	English Language Arts, Secondary II: Local Program
ENG-2023-3	English Language Arts, Secondary II: Local Program
ENG-2024-4	English Language Arts, Secondary II: Local Program
ENG-3000-0	Revision Secondary III English Language of Instruction – Local Course (50 hours)
ENG-3066-1	English Language Arts, Secondary III: Local Program
ENG-3067-2	English Language Arts, Secondary III: Local Program
ENG-3068-3	English Language Arts, Secondary III: Local Program

Code de cours	Titre du cours
ENG-3069-4	English Language Arts, Secondary III: Local Program
ENG-4000-0	Revision Secondary IV English Language of Instruction – Local Course (50 hours)
ENG-4051-1	English Language Arts, Secondary IV: Local Program
ENG-4052-2	English Language Arts, Secondary IV: Local Program
ENG-4053-3	English Language Arts, Secondary IV: Local Program
ENG-4054-4	English Language Arts, Secondary IV: Local Program
ENG-5151-1	English Language Arts, Secondary V: Local Program
ENG-5152-2	English Language Arts, Secondary V: Local Program
ENG-5153-3	English Language Arts, Secondary V: Local Program
ENG-5154-4	English Language Arts, Secondary V: Local Program

ESPAGNOL / SPANISH

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
LAN-4071-1	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-4071-1	Spanish: Local Program
LAN-4072-2	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-4072-2	Spanish: Local Program
LAN-4073-3	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-4073-3	Spanish: Local Program
LAN-4074-4	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-4074-4	Spanish: Local Program
LAN-4139-6	Espagnol	LNG-4139-6	Spanish
LAN-5091-1	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-5091-1	Spanish: Local Program
LAN-5092-2	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-5092-2	Spanish: Local Program
LAN-5093-3	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-5093-3	Spanish: Local Program
LAN-5094-4	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-5094-4	Spanish: Local Program
LAN-5164-6	Espagnol 151	LNG-5164-6	Spanish 251

FRENCH AS A SECOND LANGUAGE

Code de cours	Titre du cours
FRE-P000-0	Revision Presecondary French as a Second Language – Local Course (100 hours)
FRE-P001-1	French, Second Language, Presecondary: Local Program
FRE-P002-2	French, Second Language, Presecondary: Local Program
FRE-P003-3	French, Second Language, Presecondary: Local Program
FRE-P004-4	French, Second Language, Presecondary: Local Program
FRE-1000-0	Revision Secondary I French as a Second Language – Local Course (50 hours)
FRE-1011-1	French, Second Language, Secondary I: Local Program
FRE-1012-2	French, Second Language, Secondary I: Local Program
FRE-1013-3	French, Second Language, Secondary I: Local Program
FRE-1014-4	French, Second Language, Secondary I: Local Program
FRE-2000-0	Revision Secondary II French as a Second Language – Local Course (50 hours)
FRE-2011-1	French, Second Language, Secondary II: Local Program
FRE-2012-2	French, Second Language, Secondary II: Local Program
FRE-2013-3	French, Second Language, Secondary II: Local Program
FRE-2014-4	French, Second Language, Secondary II: Local Program
FRE-3000-0	Revision Secondary III French as a Second Language – Local Course (50 hours)
FRE-4000-0	Revision Secondary IV French as a Second Language – Local Course (50 hours)
FRE-4051-1	French, Second Language, Secondary IV: Local Program
FRE-4052-2	French, Second Language, Secondary IV: Local Program
FRE-4053-3	French, Second Language, Secondary IV: Local Program
FRE-4054-4	French, Second Language, Secondary IV: Local Program
FRE-5081-1	French, Second Language, Secondary V: Local Program
FRE-5082-2	French, Second Language, Secondary V: Local Program
FRE-5083-3	French, Second Language, Secondary V: Local Program
FRE-5084-4	French, Second Language, Secondary V: Local Program

MIG'MAG, ABORIGINAL LANGUAGE

Code de cours	Titre du cours
MIG-4001-2	Migmewey Dlisudi 01, Secondary IV: Institutional Program
MIG-4002-2	Migmewey Dlisudi 03, Secondary IV: Institutional Program
MIG-5003-2	Migmewey Dlisudi 02, Secondary V: Institutional Program

MOHAWK, ABORIGINAL LANGUAGE

Code de cours	Titre du cours
KAN-4001-2	Kanieh'keha 1 (Mohawk Language, Beginner 1), Secondary IV: Institutional Program
KAN-4002-2	L'Ohen: ton Karih'watekwen (Mohawk Language, Beginner 2 – The Opening Address), Sec IV: Institutional Program
KAN-4003-2	Kanieh'keha (Mohawk Language, Intermediate), Secondary IV: Institutional Program
KAN-5001-3	Kanieh'keha (Mohawk Language, Advanced 1), Secondary V: Institutional Program
KAN-5002-3	Kanieh'keha (Mohawk Language, Advanced 2), Secondary V: Institutional Program

WENDAT, LANGUE AUTOCHTONE

Code de cours	Titre du cours
WEN-4001-1	Wendat yatiatatha' I (Exploration et conversation I) : programme d'établissement
WEN-4002-1	Wendat yatiatatha' II (Exploration et conversation II) : programme d'établissement
WEN-5003-1	Ïonyionhwentsoy'tenh (Nos coutumes) : programme d'établissement
WEN-5004-1	Ayonhwentsa' (Notre monde) : programme d'établissement
WEN-5005-1	Kwatendotonnionhk (Nos histoires) : programme d'établissement

LANGUE ÉTRANGÈRE / FOREIGN LANGUAGE

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
LAN-1014-4	Langue étrangère, 1re secondaire : programme local	LNG-1014-4	Foreign Language Secondary I: Local Program
LAN-2014-4	Langue étrangère, 2e secondaire : programme local	LNG-2014-4	Foreign Language Secondary II: Local Program
LAN-3031-4	Langue étrangère, 3e secondaire : programme local	LNG-3037-4	Foreign Language Secondary III: Local Program
LAN-4064-4	Langue étrangère, 4e secondaire : programme local	LNG-4064-4	Foreign Language Secondary IV: Local Program
LAN-5084-4	Langue étrangère, 5e secondaire : programme local	LNG-5084-4	Foreign Language Secondary V: Local Program

Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie / Mathematics, Science and Technology

BIOLOGIE / BIOLOGY

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
BIO-4041-1	Biologie, 4e secondaire : programme local	BLG-4041-1	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-4042-2	Biologie, 4e secondaire : programme local	BLG-4042-2	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-4043-3	Biologie, 4e secondaire : programme local	BLG-4043-3	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-4044-4	Biologie, 4e secondaire : programme local	BLG-4044-4	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-5051-1	Biologie, 5e secondaire : programme local	BLG-5051-1	Biology, Secondary V: Local Program
BIO-5052-2	Biologie, 5e secondaire : programme local	BLG-5052-2	Biology, Secondary V: Local Program
BIO-5053-3	Biologie, 5e secondaire : programme local	BLG-5053-3	Biology, Secondary V: Local Program
BIO-5054-4	Biologie, 5e secondaire : programme local	BLG-5054-4	Biology, Secondary V: Local Program

CHIMIE / CHEMISTRY

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
CHI-5051-1	Chimie, 5e secondaire : programme local	CHE-5051-1	Chemistry, Secondary V: Local Program
CHI-5052-2	Chimie, 5e secondaire : programme local	CHE-5052-2	Chemistry, Secondary V: Local Program
CHI-5053-3	Chimie, 5e secondaire : programme local	CHE-5053-3	Chemistry, Secondary V: Local Program
CHI-5054-4	Chimie, 5e secondaire : programme local	CHE-5054-4	Chemistry, Secondary V: Local Program

INFORMATIQUE / COMPUTER SCIENCE

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
INF-B011-1	Informatique, alpha : programme local	CMP-B011-1	Computer Science, literacy: Local Program
INF-B012-2	Informatique, alpha : programme local	CMP-B012-2	Computer Science, literacy: Local Program
INF-B013-3	Informatique, alpha : programme local	CMP-B013-3	Computer Science, literacy: Local Program
INF-B014-4	Informatique, alpha : programme local	CMP-B014-4	Computer Science, Literacy: Local Program
INF-P011-1	Informatique, présecondaire : programme local	CMP-P011-1	Computer Science, Presecondary: Local Program
INF-P012-2	Informatique, présecondaire : programme local	CMP-P012-2	Computer Science, Presecondary: Local Program
INF-P013-3	Informatique, présecondaire : programme local	CMP-P013-3	Computer Science, Presecondary: Local Program
INF-P014-4	Informatique, présecondaire : programme local	CMP-P014-4	Computer Science, Presecondary: Local Program
INF-1041-1	Micro-informatique, 1re secondaire : programme local	CMP-1041-1	Computer Science, Secondary I: Local Program
INF-1042-2	Micro-informatique, 1re secondaire : programme local	CMP-1042-2	Computer Science, Secondary I: Local Program
INF-1043-3	Micro-informatique, 1re secondaire : programme local	CMP-1043-3	Computer Science, Secondary I: Local Program
INF-1044-4	Micro-informatique, 1re secondaire : programme local	CMP-1044-4	Computer Science, Secondary I: Local Program
INF-2041-1	Micro-informatique, 2e secondaire : programme local	CMP-2041-1	Computer Science, Secondary II: Local Program
INF-2042-2	Micro-informatique, 2e secondaire : programme local	CMP-2042-2	Computer Science, Secondary II: Local Program
INF-2043-3	Micro-informatique, 2e secondaire : programme local	CMP-2043-3	Computer Science, Secondary II: Local Program
INF-2044-4	Micro-informatique, 2e secondaire : programme local	CMP-2044-4	Computer Science, Secondary II: Local Program
INF-3045-1	Micro-informatique, 3e secondaire : programme local	CMP-3045-1	Computer Science, Secondary III: Local Program
INF-3046-2	Micro-informatique, 3e secondaire : programme local	CMP-3046-2	Computer Science, Secondary III: Local Program
INF-3047-3	Micro-informatique, 3e secondaire : programme local	CMP-3047-3	Computer Science, Secondary III: Local Program
INF-3048-4	Micro-informatique, 3e secondaire :	CMP-3048-4	Computer Science, Secondary III:

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
	programme local		Local Program
INF-4041-1	Micro-informatique, 4e secondaire : programme local	CMP-4041-1	Computer Science, Secondary IV: Local Program
INF-4042-2	Micro-informatique, 4e secondaire : programme local	CMP-4042-2	Computer Science, Secondary IV: Local Program
INF-4043-3	Micro-informatique, 4e secondaire : programme local	CMP-4043-3	Computer Science, Secondary IV: Local Program
INF-4044-4	Micro-informatique, 4e secondaire : programme local	CMP-4044-4	Computer Science, Secondary IV: Local Program
INF-5051-1	Micro-informatique, 5e secondaire : programme local	CMP-5051-1	Computer Science, Secondary V: Local Program
INF-5052-2	Micro-informatique, 5e secondaire : programme local	CMP-5052-2	Computer Science, Secondary V: Local Program
INF-5053-3	Micro-informatique, 5e secondaire : programme local	CMP-5053-3	Computer Science, Secondary V: Local Program
INF-5054-4	Micro-informatique, 5e secondaire : programme local	CMP-5054-4	Computer Science, Secondary V: Local Program

MATHÉMATIQUE / MATHEMATICS

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
MAT-B011-1	Mathématique, alpha : programme local	MTH-B011-1	Mathematics, Literacy: Local Program
MAT-B013-3	Mathématique, alpha : programme local	MTH-B013-3	Mathematics, Literacy: Local Program
MAT-B014-4	Mathématique, alpha : programme local	MTH-B014-4	Mathematics, Literacy: Local Program
MAT-B015-2	Mathématique, alpha : programme local	MTH-B015-2	Mathematics, Literacy: Local Program
MAT-P000-0	Révision présec., Mathématique - Cours local (100 heures)	MTH-P000-0	Revision Presecondary Mathematics – Local Course (100 hours)
MAT-P022-1	Mathématique, présecondaire : programme local	MTH-P022-1	Mathematics, Presecondary : Local Program
MAT-P023-2	Mathématique, présecondaire : programme local	MTH-P023-2	Mathematics, Presecondary : Local Program
MAT-P024-3	Mathématique, présecondaire : programme local	MTH-P024-3	Mathematics, Presecondary : Local Program
MAT-P025-4	Mathématique, présecondaire : programme local	MTH-P025-4	Mathematics, Presecondary : Local Program
MAT-1000-0	Révision 1re sec., Mathématique – Cours local (50 heures)	MTH-1000-0	Revision Secondary I Mathematics – Local Course (50 hours)
MAT-1011-1	Mathématique, 1re secondaire : programme local	MTH-1011-1	Mathematics, Secondary I: Local Program
MAT-1012-2	Mathématique, 1re secondaire : programme local	MTH-1012-2	Mathematics, Secondary I: Local Program
MAT-1013-3	Mathématique, 1re secondaire : programme local	MTH-1013-3	Mathematics, Secondary I: Local Program
MAT-1014-4	Mathématique, 1re secondaire : programme local	MTH-1014-4	Mathematics, Secondary I: Local Program
MAT-2000-0	Révision 2e sec., Mathématique – Cours local (50 heures)	MTH-2000-0	Revision Secondary II Mathematics – Local Course (50 hours)
MAT-2051-1	Mathématique, 2e secondaire : programme local	MTH-2051-1	Mathematics, Secondary II: Local Program
MAT-2052-2	Mathématique, 2e secondaire : programme local	MTH-2052-2	Mathematics, Secondary II: Local Program
MAT-2053-3	Mathématique, 2e secondaire : programme local	MTH-2053-3	Mathematics, Secondary II: Local Program
MAT-2054-4	Mathématique, 2e secondaire : programme local	MTH-2054-4	Mathematics, Secondary II: Local Program

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
MAT-3000-0	Révision 3e sec., Mathématique – Cours local (50 heures)	MTH-3000-0	Revision Secondary III Mathematics – Local Course (50 hours)
MAT-3019-1	Mathématique, 3e secondaire : programme local	MTH-3019-1	Mathematics, Secondary III: Local Program
MAT-3020-2	Mathématique, 3e secondaire : programme local	MTH-3020-2	Mathematics, Secondary III: Local Program
MAT-3021-3	Mathématique, 3e secondaire : programme local	MTH-3021-3	Mathematics, Secondary III: Local Program
MAT-3022-4	Mathématique, 3e secondaire : programme local	MTH-3022-4	Mathematics, Secondary III: Local Program
MAT-3024-0	Mathématique, 3e secondaire : programme local	MTH-3024-0	Mathematics, Secondary III: Local Program
MAT-4000-0	Révision 4e sec., Mathématique – Cours local (50 heures)	MTH-4000-0	Revision Secondary IV Mathematics – Local Course (50 hours)
MAT-4071-0	Mathématique, 4e secondaire : programme local	MTH-4071-0	Mathematics, Secondary IV: Local Program
MAT-4081-1	Mathématique, 4e secondaire : programme local	MTH-4081-1	Mathematics, Secondary IV: Local Program
MAT-4082-2	Mathématique, 4e secondaire : programme local	MTH-4082-2	Mathematics, Secondary IV: Local Program
MAT-4083-3	Mathématique, 4e secondaire : programme local	MTH-4083-3	Mathematics, Secondary IV: Local Program
MAT-4084-4	Mathématique, 4e secondaire : programme local	MTH-4084-4	Mathematics, Secondary IV: Local Program
MAT-5041-1	Mathématique, 5e secondaire : programme local	MTH-5041-1	Mathematics, Secondary V: Local Program
MAT-5042-2	Mathématique, 5e secondaire : programme local	MTH-5042-2	Mathematics, Secondary V: Local Program
MAT-5043-3	Mathématique, 5e secondaire : programme local	MTH-4043-3	Mathematics, Secondary V: Local Program
MAT-5044-4	Mathématique, 5e secondaire : programme local	MTH-5044-4	Mathematics, Secondary V: Local Program

PHYSIQUE / PHYSICS

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
PHY-5051-1	Physique, 5e secondaire : programme local	PHS-5051-1	Physics, Secondary V: Local Program
PHY-5052-2	Physique, 5e secondaire : programme local	PHS-5052-2	Physics, Secondary V: Local Program
PHY-5053-3	Physique, 5e secondaire : programme local	PHS-5053-3	Physics, Secondary V: Local Program
PHY-5054-4	Physique, 5e secondaire : programme local	PHS-5054-4	Physics, Secondary V: Local Program

SCIENCES PHYSIQUES / PHYSICAL SCIENCE

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
SCP-4021-1	Sciences physiques 4e secondaire : programme local	PSC-4021-1	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-4022-2	Sciences physiques, 4e secondaire : programme local	PSC-4022-2	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-4023-3	Sciences physiques, 4e secondaire : programme local	PSC-4023-3	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-4024-4	Sciences physiques, 4e secondaire : programme local	PSC-4024-4	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-5011-1	Sciences physiques, 5e secondaire : programme local	PSC-5011-1	Physical Science, Secondary V: Local Program
SCP-5012-2	Sciences physiques, 5e secondaire : programme local	PSC-5012-2	Physical Science, Secondary V: Local Program
SCP-5013-3	Sciences physiques, 5e secondaire : programme local	PSC-5013-3	Physical Science, Secondary V: Local Program
SCP-5014-4	Sciences physiques, 5e secondaire : programme local	PSC-5014-4	Physical Science, Secondary V: Local Program

Domaine de l'univers social / Social Sciences

SCIENCES HUMAINES / SOCIAL SCIENCES

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
SCH-P011-1	Univers social, présecondaire : programme local	SST-P011-1	Social Studies, Presecondary: Local Program
SCH-P012-2	Univers social, présecondaire : programme local	SST-P012-2	Social Studies, Presecondary: Local Program
SCH-P013-3	Univers social, présecondaire : programme local	SST-P013-3	Social Studies, Presecondary: Local Program
SCH-P014-4	Univers social, présecondaire : programme local	SST-P014-4	Social Studies, Presecondary: Local Program
SCH-1001-1	Sciences humaines 1re secondaire : programme local	SST-1001-1	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1002-2	Sciences humaines, 1re secondaire : programme local	SST-1002-2	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1003-3	Sciences humaines, 1re secondaire : programme local	SST-1003-3	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1004-4	Sciences humaines, 1re secondaire : programme local	SST-1004-4	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-2001-1	Sciences humaines, 2e secondaire : programme local	SST-2001-1	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2002-2	Sciences humaines, 2e secondaire : programme local	SST-2002-2	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2003-3	Sciences humaines, 2e secondaire : programme local	SST-2003-3	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2004-4	Sciences humaines, 2e secondaire : programme local	SST-2004-4	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-3049-1	Sciences humaines, 3e secondaire : programme local	SST-3049-1	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3050-2	Sciences humaines, 3e secondaire : programme local	SST-3050-2	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3051-3	Sciences humaines, 3e secondaire : programme local	SST-3051-3	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3052-4	Sciences humaines, 3e secondaire : programme local	SST-3052-4	Social Studies, Secondary III: Local Program

VIE SOCIALE ET POLITIQUE / SOCIAL AND POLITICAL LIFE

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
SCH-4031-1	Sciences humaines, 4e secondaire : programme local	SST-4031-1	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-4032-2	Sciences humaines, 4e secondaire : programme local	SST-4032-2	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-4033-3	Sciences humaines, 4e secondaire : programme local	SST-4033-3	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-4034-4	Sciences humaines, 4e secondaire : programme local	SST-4034-4	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-5051-1	Sciences humaines, 5e secondaire : programme local	SST-5051-1	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5052-2	Sciences humaines, 5e secondaire : programme local	SST-5052-2	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5053-3	Sciences humaines, 5e secondaire : programme local	SST-5053-3	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5054-4	Sciences humaines, 5e secondaire : programme local	SST-5054-4	Social Studies, Secondary V: Local Program

HISTOIRE DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUIT / HISTORY OF THE FIRST NATIONS AND INUITS

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
HIS-4030-3	L'origine des Iroquois, 4e secondaire : programme d'établissement	HST-4030-3	Iroquois Origins, Secondary IV: Institutional Program
HIS-4031-3	Les théories de migration, 4e secondaire : programme d'établissement	HST-4031-3	Theories of Migration, Secondary IV: Institutional Program
HIS-5060-2	Les effets de la colonisation sur les Premières Nations, 5e secondaire : programme d'établissement	HST-5060-2	The Effects of Colonization on First Nation People, Secondary V: Institutional Program
HIS-5061-3	Les pensionnats, 5e secondaire : programme d'établissement	HST-5061-3	Residential Schools, Secondary V: Institutional Program
HIS-4051-2	Histoire Mi'gmaq 01 – Gmetginu, 4e secondaire : programme d'établissement	HST-4051-2	Migmaq History 01 – Gmetginu, Secondary IV: Institutional Program
HIS-4052-2	Histoire Mi'gmaq 02 – Astuidaykw, 4e secondaire : programme d'établissement	HST-4052-2	Migmaq History 02 – Astuidaykw, Secondary IV: Institutional Program
HIS-5053-2	Histoire Mi'gmaq 03 – Questions contemporaines : programme d'établissement	HST-5053-2	Migmaq History 03 – Contemporary Issues, Secondary V: Institutional Program

Domaine des arts / Arts

Code de cours	Titre du cours	Code du cours	Titre du cours
ART-1001-1	Arts, 1re secondaire : programme local	ARS-1001-1	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-1002-2	Arts, 1re secondaire : programme local	ARS-1002-2	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-1003-3	Arts, 1re secondaire : programme local	ARS-1003-3	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-1004-4	Arts, 1re secondaire : programme local	ARS-1004-4	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-2001-1	Arts, 2e secondaire : programme local	ARS-2001-1	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-2002-2	Arts, 2e secondaire : programme local	ARS-2002-2	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-2003-3	Arts, 2e secondaire : programme local	ARS-2003-3	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-2004-4	Arts, 2e secondaire : programme local	ARS-2004-4	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-3005-1	Arts, 3e secondaire : programme local	ARS-3005-1	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-3006-2	Arts, 3e secondaire : programme local	ARS-3006-2	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-3007-3	Arts, 3e secondaire : programme local	ARS-3007-3	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-3008-4	Arts, 3e secondaire : programme local	ARS-3008-4	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-4101-1	Arts, 4e secondaire : programme local	ARS-4101-1	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-4102-2	Arts, 4e secondaire : programme local	ARS-4102-2	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-4103-3	Arts, 4e secondaire : programme local	ARS-4103-3	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-4104-4	Arts, 4e secondaire : programme local	ARS-4104-4	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-5111-1	Arts, 5e secondaire : programme local	ARS-5111-1	The Arts, Secondary V: Local Program
ART-5112-2	Arts, 5e secondaire : programme local	ARS-5112-2	The Arts, Secondary V: Local Program
ART-5113-3	Arts, 5e secondaire : programme local	ARS-5113-3	The Arts, Secondary V: Local Program
ART-5114-4	Arts, 5e secondaire : programme local	ARS-5114-4	The Arts, Secondary V: Local Program

Domaine du développement personnel ou du développement de la personne / Personal Development

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL / PERSONAL AND SOCIAL DEVELOPMENT

Code de cours	Titre du cours	Code du cours	Titre du cours
PER-P004-1	Développement personnel et social, présecondaire : programme local	PRS-P004-1	Personal and Social Development, Presecondary: Local Program
PER-P005-2	Développement personnel et social, présecondaire : programme local	PRS-P005-2	Personal and Social Development, Presecondary: Local Program
PER-P006-3	Développement personnel et social, présecondaire : programme local	PRS-P006-3	Personal and Social Development, Presecondary: Local Program
PER-P007-4	Développement personnel et social, présecondaire : programme local	PRS-P007-4	Personal and Social Development, Presecondary: Local Program
PER-1001-1	Développement personnel et social, 1re secondaire : programme local	PRS-1001-1	Personal and Social Development, Secondary I: Local Program
PER-1002-2	Développement personnel et social, 1re secondaire : programme local	PRS-1002-2	Personal and Social Development, Secondary I: Local Program
PER-1003-3	Développement personnel et social, 1re secondaire : programme local	PRS-1003-3	Personal and Social Development, Secondary I: Local Program
PER-1004-4	Développement personnel et social, 1re secondaire : programme local	PRS-1004-4	Personal and Social Development, Secondary I: Local Program
PER-2001-1	Développement personnel et social, 2e secondaire : programme local	PRS-2001-1	Personal and Social Development, Secondary II: Local Program
PER-2002-2	Développement personnel et social, 2e secondaire : programme local	PRS-2002-2	Personal and Social Development, Secondary II: Local Program
PER-2003-3	Développement personnel et social, 2e secondaire : programme local	PRS-2003-3	Personal and Social Development, Secondary II: Local Program
PER-2004-4	Développement personnel et social, 2e secondaire : programme local	PRS-2004-4	Personal and Social Development, Secondary II: Local Program

Code de cours	Titre du cours	Code du cours	Titre du cours
PER-3017-1	Développement personnel et social, 3e secondaire : programme local	PRS-3017-1	Personal and Social Development, Secondary III: Local Program
PER-3018-2	Développement personnel et social, 3e secondaire : programme local	PRS-3018-2	Personal and Social Development, Secondary III: Local Program
PER-3019-3	Développement personnel et social, 3e secondaire : programme local	PRS-3019-3	Personal and Social Development, Secondary III: Local Program
PER-3020-4	Développement personnel et social, 3e secondaire : programme local	PRS-3020-4	Personal and Social Development, Secondary III: Local Program
PER-4063-1	Développement personnel et social, 4e secondaire : programme local	PRS-4063-1	Personal and Social Development, Secondary IV: Local Program
PER-4064-2	Développement personnel et social, 4e secondaire : programme local	PRS-4064-2	Personal and Social Development, Secondary IV: Local Program
PER-4065-3	Développement personnel et social, 4e secondaire : programme local	PRS-4065-3	Personal and Social Development, Secondary IV: Local Program
PER-4066-4	Développement personnel et social, 4e secondaire : programme local	PRS-4066-4	Personal and Social Development, Secondary IV: Local Program
PER-5111-1	Développement personnel et social, 5e secondaire : programme local	PRS-5111-1	Personal and Social Development, Secondary V: Local Program
PER-5112-2	Développement personnel et social, 5e secondaire : programme local	PRS-5112-2	Personal and Social Development, Secondary V: Local Program
PER-5113-3	Développement personnel et social, 5e secondaire : programme local	PRS-5113-3	Personal and Social Development, Secondary V: Local Program
PER-5114-4	Développement personnel et social, 5e secondaire : programme local	PRS-5114-4	Personal and Social Development, Secondary V: Local Program

ÉDUCATION PHYSIQUE / PHYSICAL EDUCATION

Code de cours	Titre du cours	Code du cours	Titre du cours
APH-1001-1	Éducation physique, 1re secondaire : programme local	PHA-1001-1	Physical Education, Secondary I: Local Program
APH-1002-2	Éducation physique, 1re secondaire : programme local	PHA-1002-2	Physical Education, Secondary I: Local Program
APH-2001-1	Éducation physique, 2e secondaire : programme local	PHA-2001-1	Physical Education, Secondary II: Local Program
APH-2002-2	Éducation physique, 2e secondaire : programme local	PHA-2002-2	Physical Education, Secondary II: Local Program
APH-3003-1	Éducation physique, 3e secondaire : programme local	PHA-3003-1	Physical Education, Secondary III: Local Program
APH-3004-2	Éducation physique, 3e secondaire : programme local	PHA-3004-2	Physical Education, Secondary III: Local Program
APH-4041-1	Éducation physique, 4e secondaire : programme local	PHA-4041-1	Physical Education, Secondary IV: Local Program
APH-4042-2	Éducation physique, 4e secondaire : programme local	PHA-4042-2	Physical Education, Secondary IV: Local Program
APH-5041-1	Éducation physique, 5e secondaire : programme local	PHA-5041-1	Physical Education, Secondary V: Local Program
APH-5042-2	Éducation physique, 5e secondaire : programme local	PHA-5042-2	Physical Education, Secondary V: Local Program

Domaine du développement professionnel / Working Life / Career Development

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL / CAREER DEVELOPMENT

Code de cours	Titre du cours	Code du cours	Titre du cours
PER-4301-1	Développement professionnel, 4e secondaire : programme local	PRS-4301-1	Career Development, Secondary IV: Local Program
PER-4302-2	Développement professionnel, 4e secondaire : programme local	PRS-4302-2	Career Development, Secondary IV: Local Program
PER-5301-1	Développement professionnel, 5e secondaire : programme local	PRS-5301-1	Career Development, Secondary V: Local Program
PER-5302-2	Développement professionnel, 5e secondaire : programme local	PRS-5302-2	Career Development, Secondary V: Local Program

Service d'enseignement Francisation

Dans le contexte de l'institution de Francisation Québec, voici les codes de cours à utiliser pour les cours généraux destinés aux personnes peu scolarisées[13], les cours sur mesure et les cours offerts par domaine d'emploi au regard du PQAF.

COURS GÉNÉRAUX POUR LES ADULTES ALLOPHONES PEU SCOLARISÉS

« FRANCISATION-ALPHA »

Code de cours	Titre du cours
FRN-B011-1	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B012-1	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B013-1	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B014-1	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B015-1	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B021-2	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B022-2	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B023-2	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B024-2	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B025-2	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B031-3	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B032-3	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B033-3	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B034-3	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B035-3	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B041-4	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B042-4	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B043-4	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B044-4	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B045-4	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B061-6	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement

[13] Pour les personnes scolarisées, voir l'annexe des codes de cours ministériels.

Code de cours	Titre du cours
FRN-B062-6	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B063-6	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B064-6	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B065-6	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B081-8	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B082-8	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B083-8	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B084-8	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B085-8	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B101-10	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B102-10	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B103-10	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B104-10	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B105-10	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B121-12	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B122-12	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B123-12	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B124-12	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B125-12	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement

COURS DE FRANCISATION SUR MESURE

Cours répondant à des besoins particuliers ou des objectifs spécifiques d'apprentissage du français auxquels les autres services d'apprentissage du français du PQAF ne peuvent répondre.

Exemples :

- pour des personnes ayant un profil d'apprentissage auxquels aucun autre cours ne peut répondre;
- pour des cours de mises à niveau (écart important entre les différentes compétences langagières – CO, CÉ, PO, PÉ) en vue de réintégrer un cours général.

Exemple de services exclus :

- Ateliers de conversation en français, sans objectif d'apprentissage et d'évaluation aux fins de sanction (services d'éducation populaire).

Code à saisir dans le système Charlemagne :

- Code de cours parmi les suivants :

Code de cours temporaire	Titre du cours
LAN-P001-1	Français, langue seconde, présecondaire : programme local
LAN-P002-2	Français, langue seconde, présecondaire : programme local
LAN-P003-3	Français, langue seconde, présecondaire : programme local
LAN-P004-4	Français, langue seconde, présecondaire : programme local
LAN-P008-8	Français, langue seconde, présecondaire : programme local
LAN-1021-1	Français, langue seconde, 1re secondaire : programme local
LAN-1022-2	Français, langue seconde, 1re secondaire : programme local
LAN-1023-3	Français, langue seconde, 1re secondaire : programme local
LAN-1024-4	Français, langue seconde, 1re secondaire : programme local
LAN-2021-1	Français, langue seconde, 2e secondaire : programme local
LAN-2022-2	Français, langue seconde, 2e secondaire : programme local
LAN-2023-3	Français, langue seconde, 2e secondaire : programme local
LAN-2024-4	Français, langue seconde, 2e secondaire : programme local
LAN-4081-1	Français, langue seconde, 4e secondaire : programme local
LAN-4082-2	Français, langue seconde, 4e secondaire : programme local
LAN-4083-3	Français, langue seconde, 4e secondaire : programme local

Code de cours temporaire	Titre du cours
LAN-4084-4	Français, langue seconde, 4e secondaire : programme local
LAN-5051-1	Français, langue seconde, 5e secondaire : programme local
LAN-5052-2	Français, langue seconde, 5e secondaire : programme local
LAN-5053-3	Français, langue seconde, 5e secondaire : programme local
LAN-5054-4	Français, langue seconde, 5e secondaire : programme local
LAN-5058-8	Français, langue seconde, 5e secondaire : programme local

COURS DE FRANÇAIS SPÉCIALISÉS PAR DOMAINE D'EMPLOI

Cours offert dans un centre d'éducation des adultes (et non en entreprise) pour répondre à des besoins spécifiques liés à un domaine d'emploi.

Exemple :

- Cours liés à un domaine d'emploi en particulier, comme l'agriculture, la mécanique, etc., pour parfaire la terminologie liée au métier ou à la profession.

Exemple de services exclus :

- Cours préalables ou en concomitance à un parcours de formation scolaire aux fins de diplomation ou de qualification;
- Ateliers de conversation en français, sans objectif d'apprentissage et d'évaluation aux fins de sanction (services d'éducation populaire).

Code à saisir dans le système Charlemagne :

- Code de cours à saisir parmi les suivants[14] :

Code de cours temporaire	Titre du cours
LAN-3032-1	Français, langue seconde, 3e secondaire : programme local
LAN-3033-2	Français, langue seconde, 3e secondaire : programme local
LAN-3034-3	Français, langue seconde, 3e secondaire : programme local
LAN-3035-4	Français, langue seconde, 3e secondaire : programme local
LAN-3036-8	Français, langue seconde, 3e secondaire : programme local

[14] Le temps de répertorier l'offre, de la cartographier et de créer de nouveaux codes dans Charlemagne.

Service d'enseignement Intégration socioprofessionnelle / Sociovocational Integration

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE / SOCIOVOCATIONAL INTEGRATION

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
ISP-P021-1	ISP – Habiletés cognitives : programme local	SVI-P021-1	SVI – Cognitive Skills: Local Program
ISP-1041-1	ISP – Le droit au travail : programme local	SVI-1041-1	SVI – Rights at Work: Local Program
ISP-1042-1	ISP – Communication orale au travail : programme local	SVI-1042-1	SVI – Oral Communication Skills at Work: Local Program
ISP-1043-1	ISP – Communication écrite au travail : programme local	SVI-1043-1	SVI – Written Communication Skills at Work: Local Program
ISP-1044-1	ISP – Stratégie de résolution de problèmes : programme local	SVI-1044-1	SVI – Problem Solving Strategies: Local Program
ISP-1045-2	ISP – Stage de soutien au placement : programme local	SVI-1045-2	SVI – Practicum: Meeting the Job Challenge: Local Program
ISP-2001-1	ISP – Processus cognitif : programme local	SVI-2001-1	SVI – Cognitive Processes: Local Program

Service d'enseignement Intégration sociale / Social Integration

INTÉGRATION SOCIALE / SOCIAL INTEGRATION

Code de cours	Titre du cours	Code du cours	Titre du cours
FIN-Z098-7	Projets particuliers	SIE-Z098-7	Specific Projects
FIN-Z099-1	Formation intégration sociale : programme local	SIE-Z099-1	Social Integration Services: Local Program
FIN-Z099-2	Formation intégration sociale : programme local	SIE-Z099-2	Social Integration Services: Local Program
FIN-Z099-3	Formation intégration sociale : programme local	SIE-Z099-3	Social Integration Services: Local Program
FIN-Z099-4	Formation intégration sociale : programme local	SIE-Z099-4	Social Integration Services: Local Program

DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SPÉCIFIQUES (DHS) / DEVELOPMENT OF SPECIFIC SKILLS (DSS)

(Codes de cours temporaires / Temporary course codes)

Code de cours	Titre du cours	Code du cours	Titre du cours
DHS-Z001-4	Développement d'habiletés spécifiques psychomotrices	DSS-Z001-4	Development of Specific Psychomotor Skills
DHS-Z002-4	Développement d'habiletés spécifiques d'expression	DSS-Z002-4	Development of Specific Verbal Expression Skills
DHS-Z003-4	Développement d'habiletés spécifiques relationnelles	DSS-Z003-4	Development of Specific Interpersonal Skills
DHS-Z004-4	Développement d'habiletés spécifiques cognitives	DSS-Z004-4	Development of Specific Cognitive Skills

Service d'enseignement Soutien pédagogique / Pedagogical Support

ENTRÉE EN FORMATION / ORIENTATION SERVICES

Code de cours	Titre du cours	Code du cours	Titre du cours
SEF-P028-1	Entrée en formation, présecondaire : programme local	ORS-P012-1	Orientation Services, Presecondary: Local Program
SEF-3029-1	Entrée en formation, 3e secondaire : programme local	ORS-3029-1	Orientation Services, Secondary III: Local Program
SEF-4025-2	Entrée en formation, 4e secondaire : programme local	ORS-4009-2	Orientation Services, Secondary IV: Local Program
SEF-4026-1	Entrée en formation, 4e secondaire : programme local	ORS-4010-1	Orientation Services, Secondary IV: Local Program
SEF-5023-2	Entrée en formation, 5e secondaire : programme local	ORS-5007-2	Orientation Services, Secondary V: Local Program
SEF-5024-1	Entrée en formation, 5e secondaire : programme local	ORS-5008-1	Orientation Services, Secondary V: Local Program

FRANÇAIS D'APPOINT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les cours de français d'appoint visent une mise à niveau et une consolidation du français de la personne allophone pour assurer sa réussite dans son programme de formation. Seuls les codes de cours locaux suivants peuvent être utilisés.

Code de cours	Titre du cours	Code de cours	Titre du cours
SEF-P028-1	Entrée en formation, présecondaire : programme local	ORS-P012-1	Orientation Services, Presecondary: Local Program
SEF-3029-1	Entrée en formation, 3e secondaire : programme local	ORS-3029-1	Orientation Services, Secondary III: Local Program

Éducation Québec